

PPA des trois vallées

(Fensch, Orne, Moselle)

2015 – 2020

Comité de suivi - 20 juin 2018

Ancy-Dornot
population
déplacement
chantier
marche
Rombas
Hayange
Thionville
Communication
Crit'Air
industrie
bois
Metz
brûlage
vélo
santé
urbanisme
PPANO2
PM2,5
DREAL
PM10
exposition
Guénange
aménagement
transport
Maizières-les-Metz



PRÉFET
DE LA MOSELLE

Comité de suivi PPA – ordre du jour

- **La qualité de l'air : un enjeu partagé (DREAL)**
- **Engagements de l'État : le PREPA et le PPA (DREAL)**
- **Evolution de la qualité de l'air et gestion des épisodes de pollution (Atmo Grand Est et DREAL)**
- **Actions exemplaires de reconquête de la qualité de l'air**
 - **SCOTAM** : covoiturage, schéma cyclable et diagnostic « énergie émission mobilité »
 - **ville de Metz** : PDA et bienfaits des arbres en ville
 - **Metz- Métropole** : un mois sans ma voiture, challenge péton, école du vélo (sensibilisation, communication)
 - **Ville de Thionville et CAPFT** : soutien aux associations « vélo » et actions de sensibilisation du jeune public
 - **FFB et SOPREMA** : chantiers propres
 - **DREAL** : actions portant sur l'industrie
- **Vers un comité local de l'air ?**

La qualité de l'air : un enjeu partagé



Action de l'État : PREPA

Industrie : renforcement des contrôles et application des **MTD** (cimenteries, raffineries, installations de combustion, etc.)

Transports : convergence **fiscalité** essence-gasoil, **plans de mobilité**, IKV, certificats **Crit'Air**, **renouvellement des flottes + LOM** (loi d'orientation des mobilités) à venir

Résidentiel-tertiaire : incitation à la **rénovation énergétique**, teneur en soufre du fuel domestique, **cofinancement avec les collectivités** d'aides au renouvellement des poêles, **accompagnement des collectivités** pour le développement d'alternatives au brûlage des déchets verts

Agriculture : réduction des émissions d'ammoniac et de particules, **alternatives au brûlage des résidus agricoles**, étude des produits phytosanitaires dans l'air, contrôle de l'interdiction des épandages aériens, **accompagnement** du secteur agricole par la diffusion des bonnes pratiques, **financement** de projets ;

Communication : assises nationales de la qualité de l'air et **JNQA**

Actions territoriales : le PPA

- Approuvé en 2015, **suivi** annuel, **évaluation** en 2020
- **Objectif** : reconquérir (et préserver) une bonne qualité de l'air
- Comporte :
 - des mesures réglementaires / directives UE transposées
 - la déclinaison locale de ces mesures sur le territoire
 - des engagements volontaires des acteurs locaux
- Pas de solution « univoque » – il faut agir :
 - au quotidien contre la pollution de fond (plus nocive)
 - dans tous les secteurs d'activité :
 - en intégrant l'air dans les politiques publiques : PPA, PCAET, PDU, PLU, SRADDET, PRSE...
- Implique un suivi des actions prévues et de la qualité de l'air.

Evolution de la qualité de l'air sur le territoire du PPA

- **Pollution de fond et à proximité des sources**
 - évolution des émissions, secteurs contributeurs
 - évolution des concentrations (air ambiant)
- **Apport de la modélisation**
 - cartographie
 - population exposée au dépassement des normes
 - guide pour nos politiques publiques
- **Focus sur les pics de pollution et les mesures d'urgence**



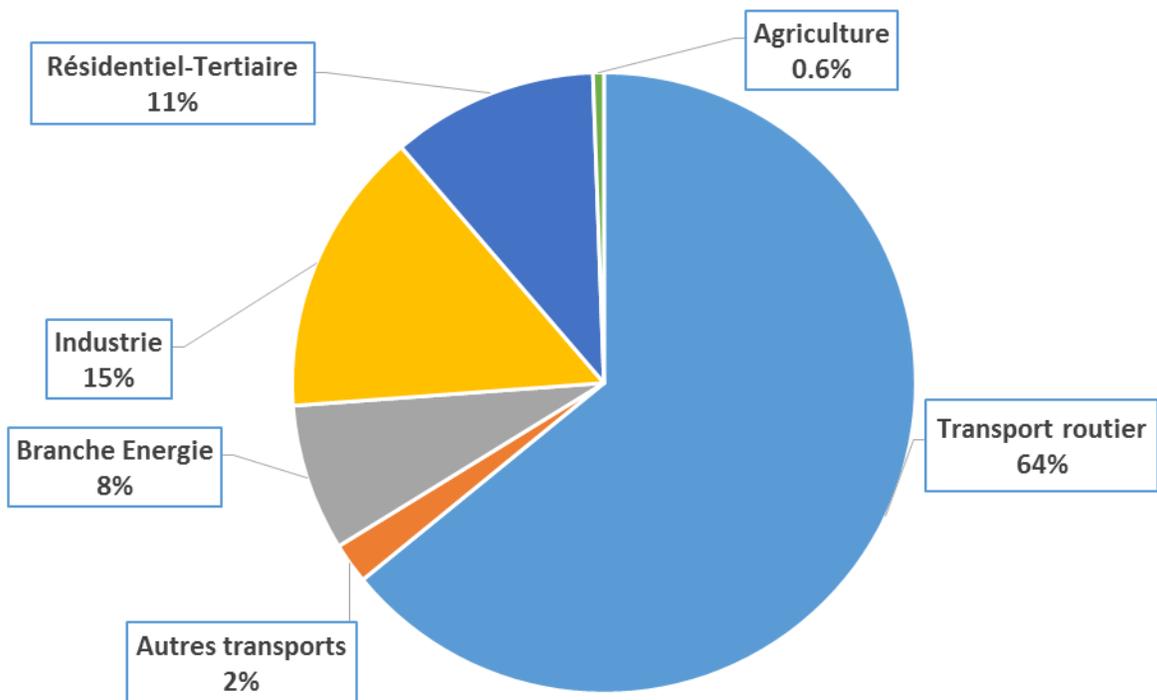
Bilan de la qualité de l'air sur le territoire du PPA des Trois Vallées



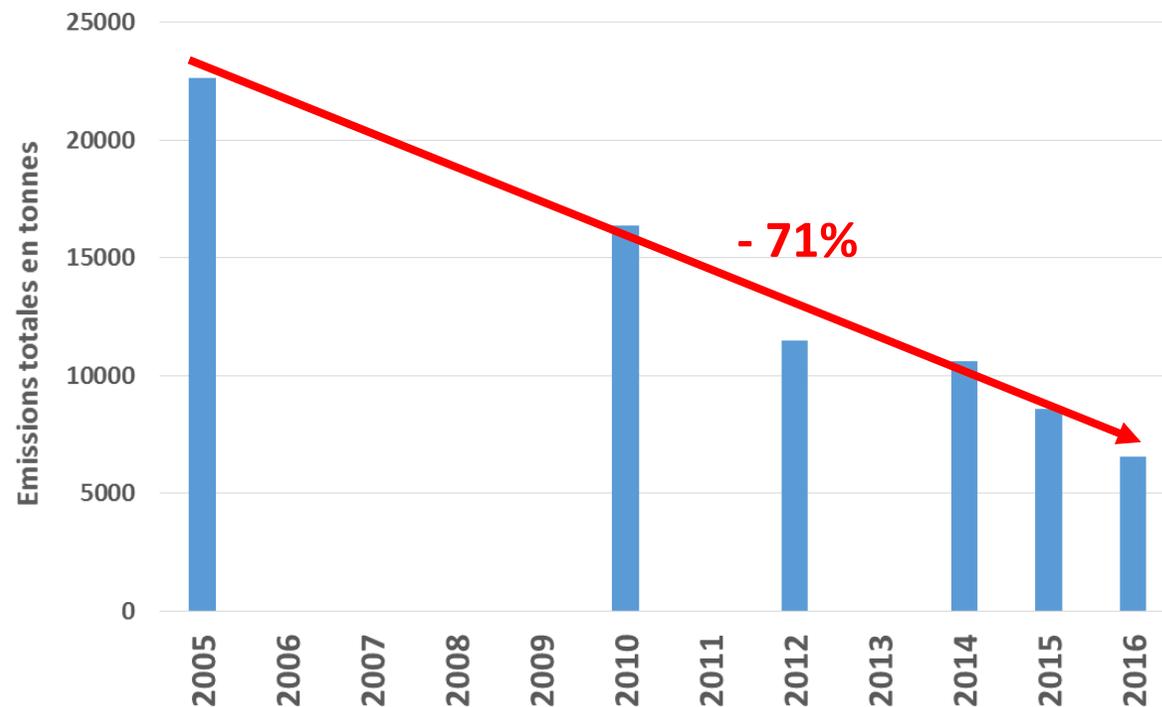
Commission de suivi du PPA des Trois Vallées – 20 juin 2018

Sources de pollution sur le territoire

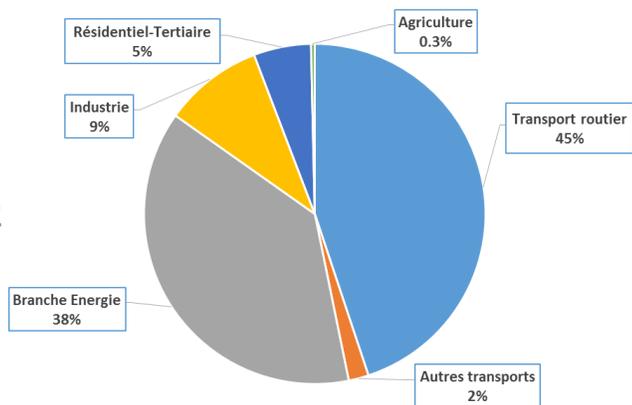
Emissions d'oxydes d'azote par secteur en 2016



Evolution des émissions de NOx entre 2005 et 2016

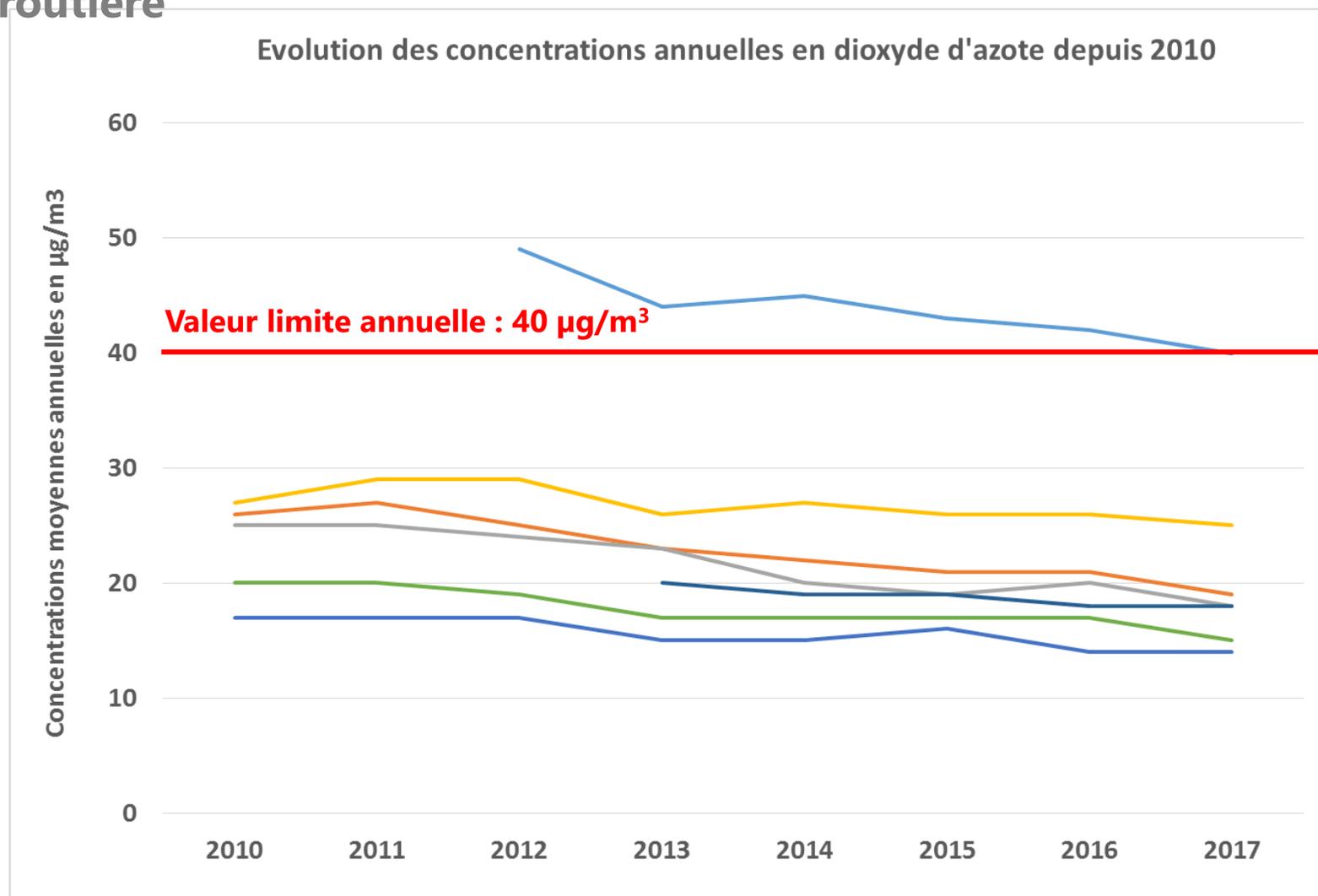


2014



NO₂ - Evolution des concentrations depuis 2010

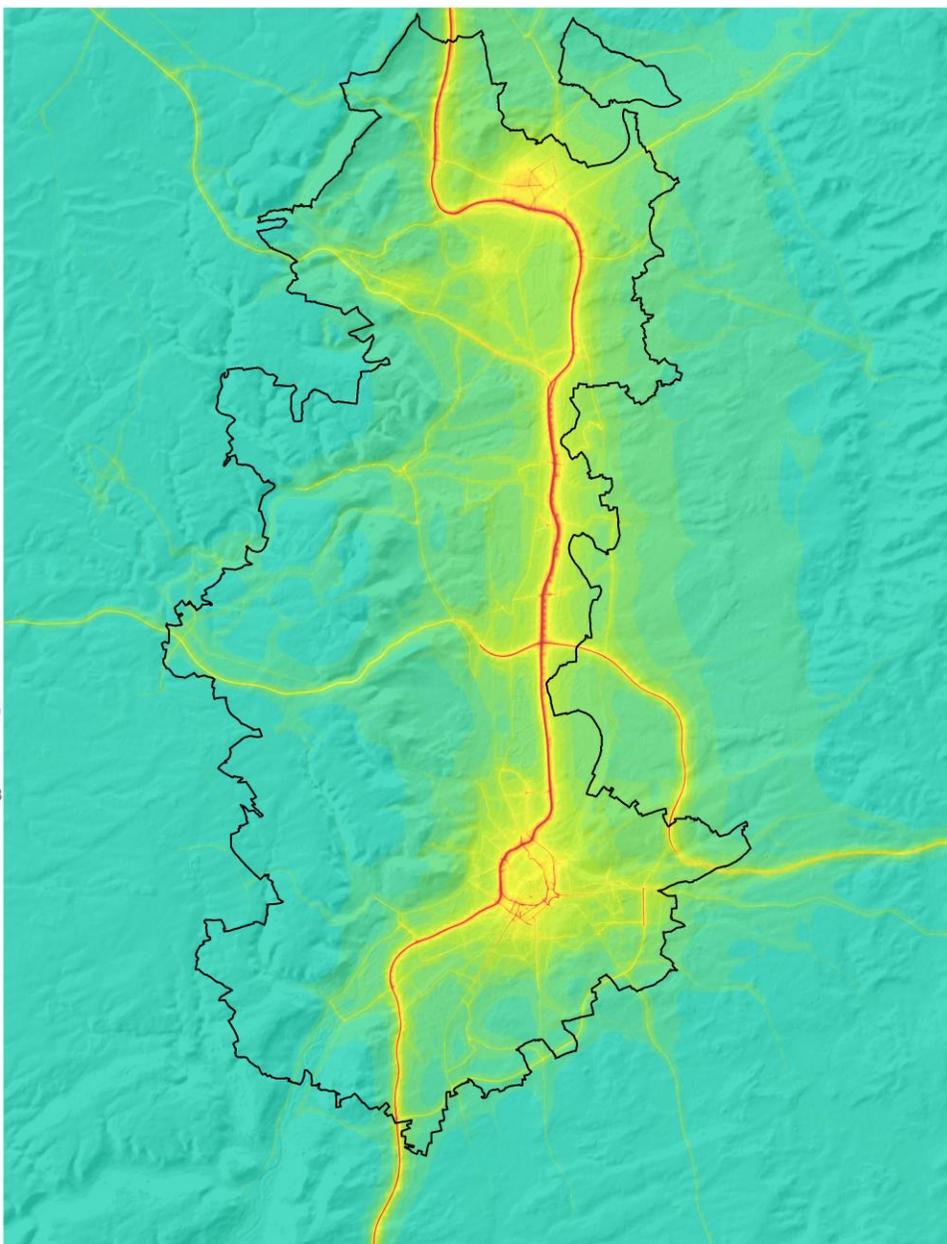
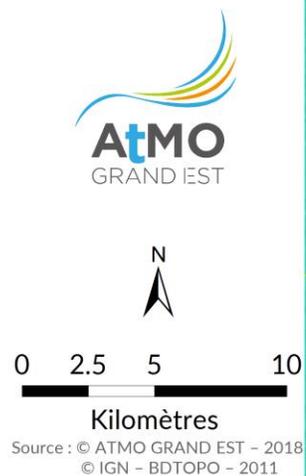
Le dioxyde d'azote : Un bon indicateur de la pollution routière



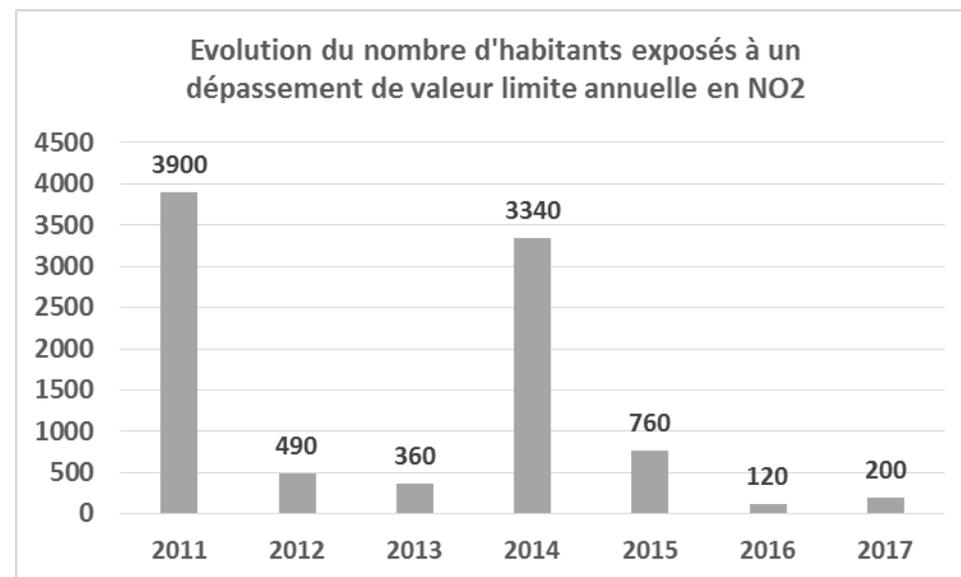
La valeur limite annuelle pour la protection de la santé humaine est respectée en situation de fond mais continue d'être dépassée sur les stations de proximité trafic de la zone PPA.

Les valeurs sont globalement stables depuis 2010.

- Metz A31 - Trafic
- Metz-Centre - Urbaine
- Metz-Borny-Urbaine
- Thionville-Centre - Urbaine
- Thionville-Garche - Périurbaine
- St-Julien-lès-Metz - Industrielle
- Hayange-Marspich - Industrielle

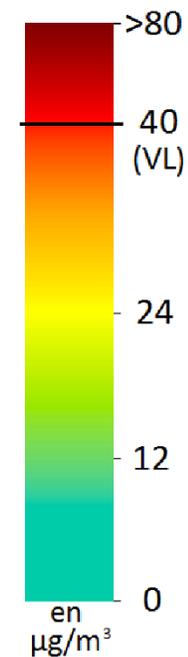
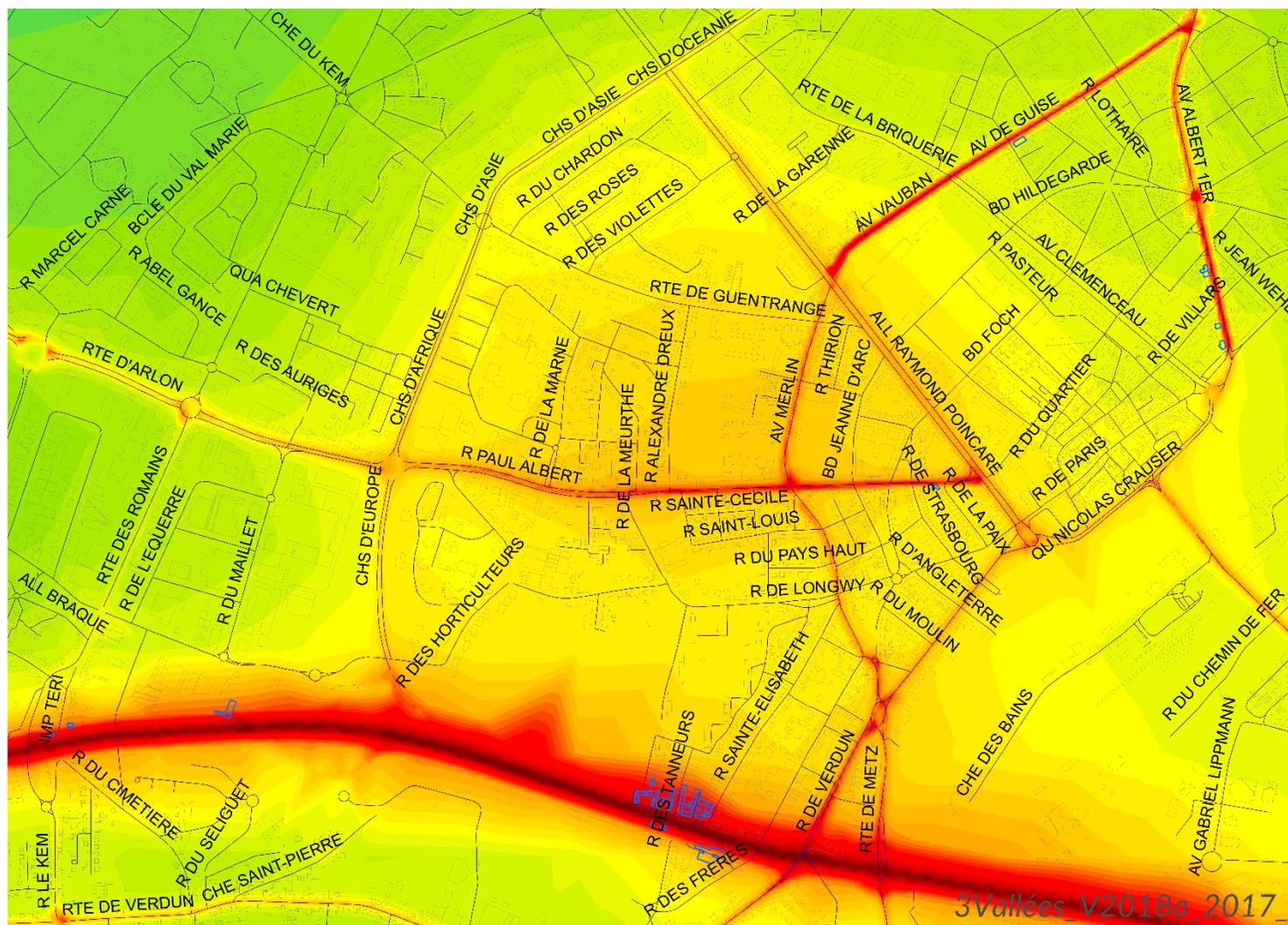


Concentrations moyennes annuelles en dioxyde d'azote en 2017 sur le PPA des Trois Vallées



NO₂ - Modélisations et populations exposées

CONCENTRATIONS MOYENNES ANNUELLES EN DIOXYDE D'AZOTE EN 2017 - ZOOM THIONVILLE CENTRE



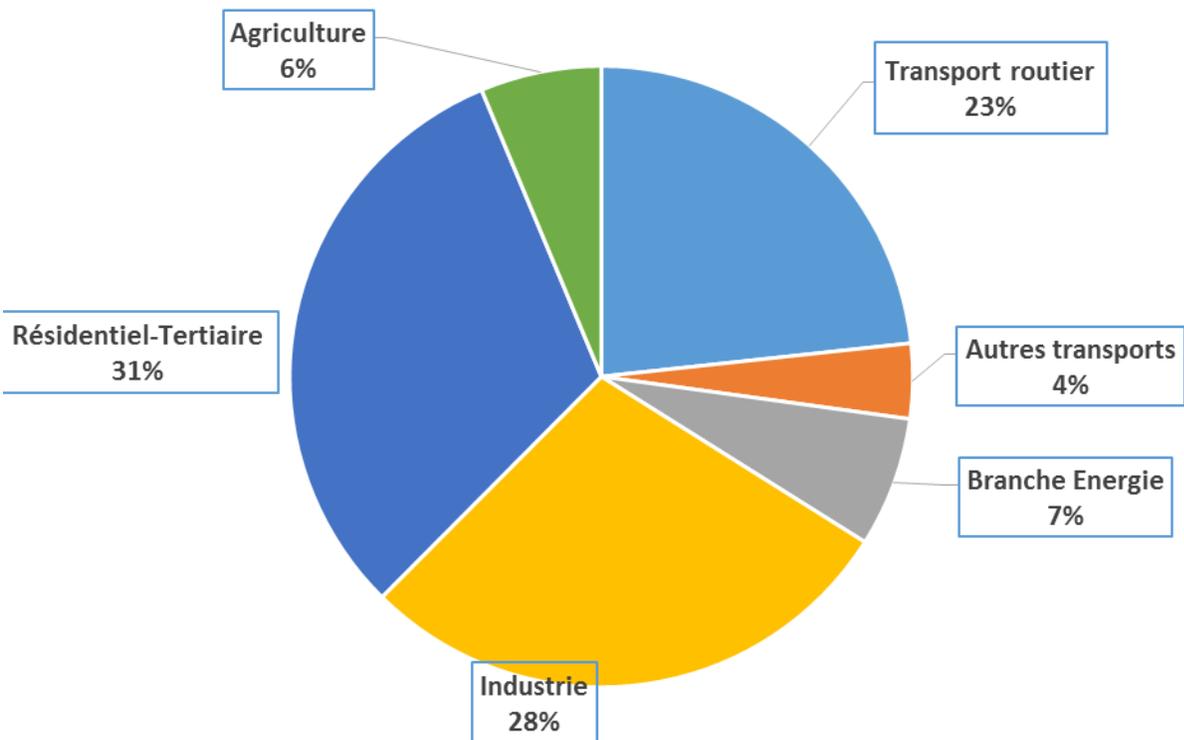
Source : © ATMO GRAND EST - 2018
© IGN - BDTOPO - 2017

3Vallées V2018a 2017_1

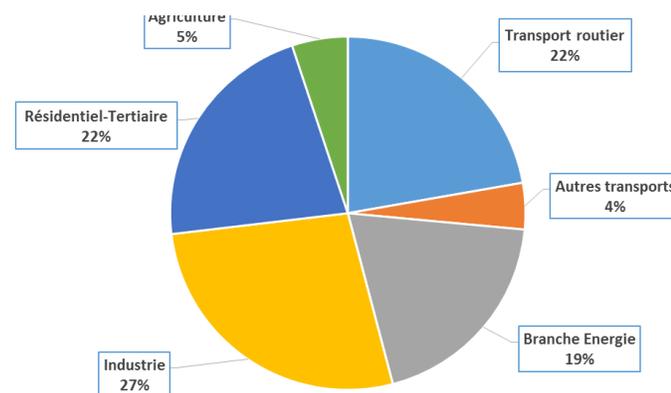


Sources de pollution sur le territoire

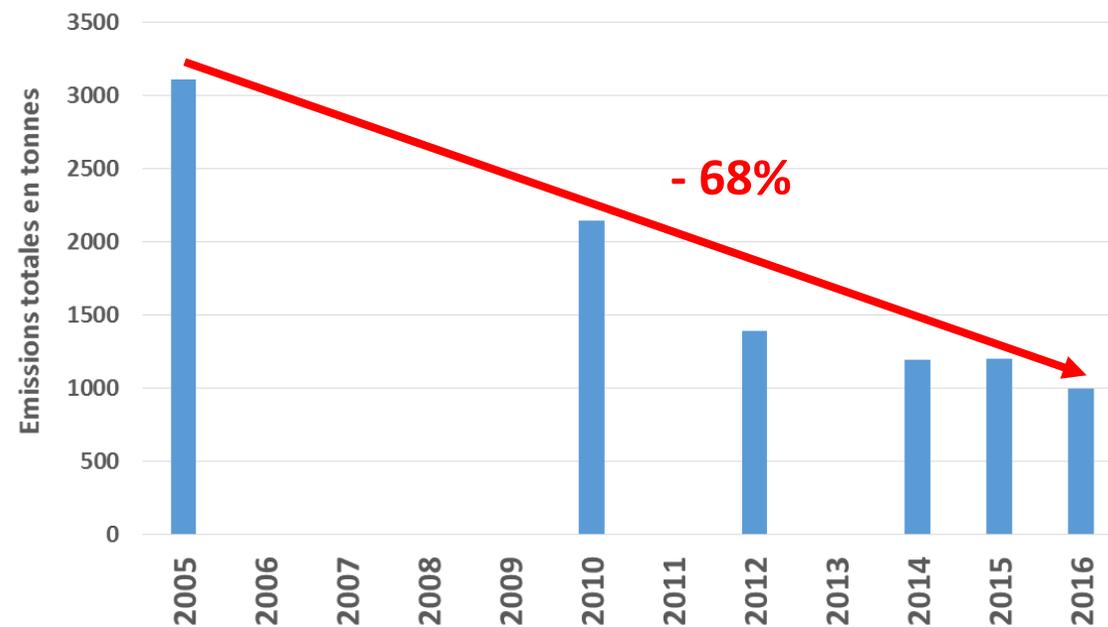
Emissions de particules par secteur en 2016



2014



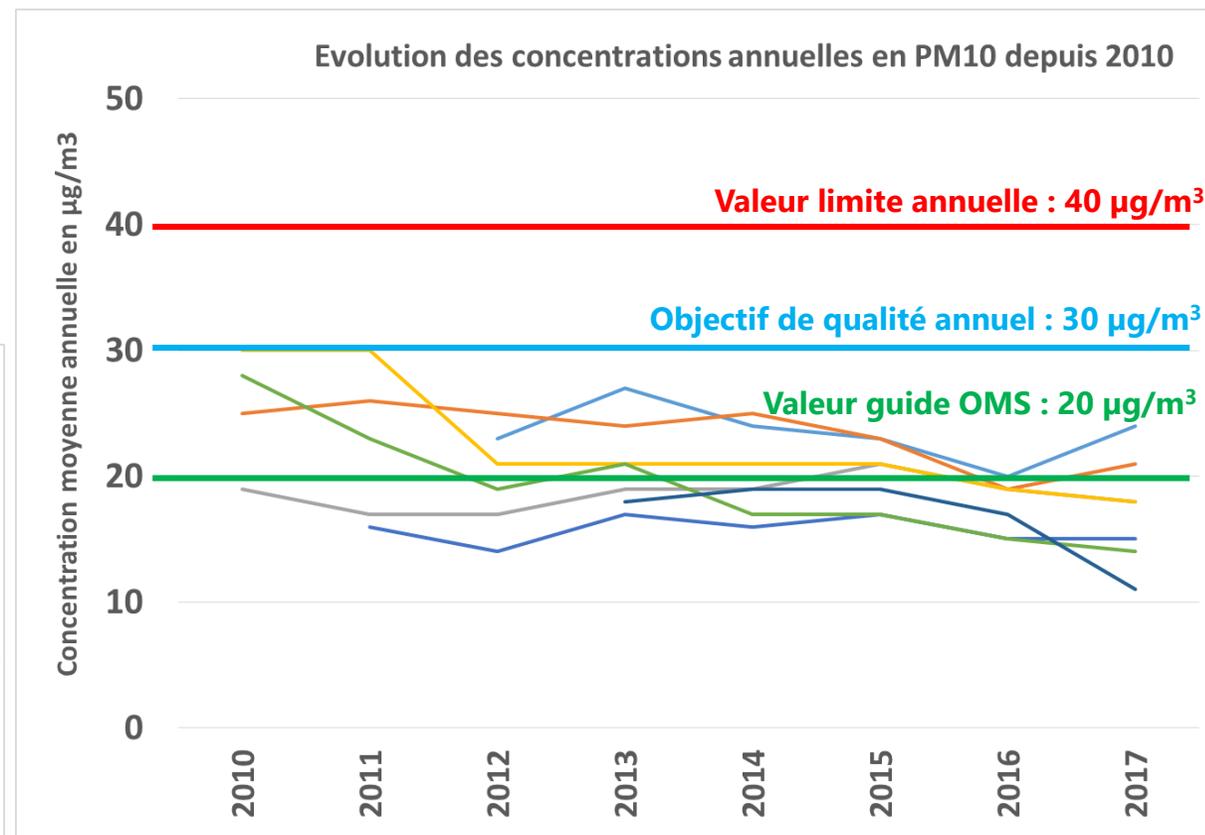
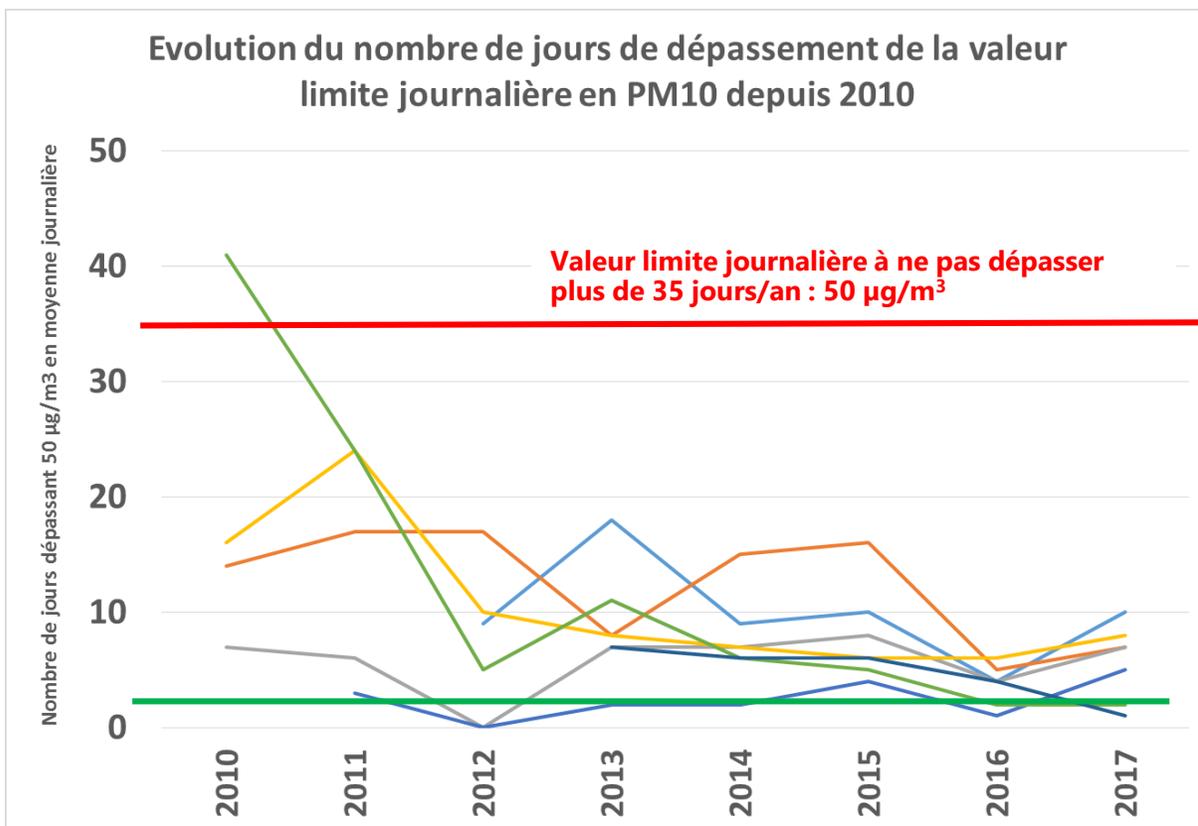
Evolution des émissions de PM10 entre 2005 et 2016



PM10 - Evolution des concentrations depuis 2010

Indicateur de pollution multi-sources

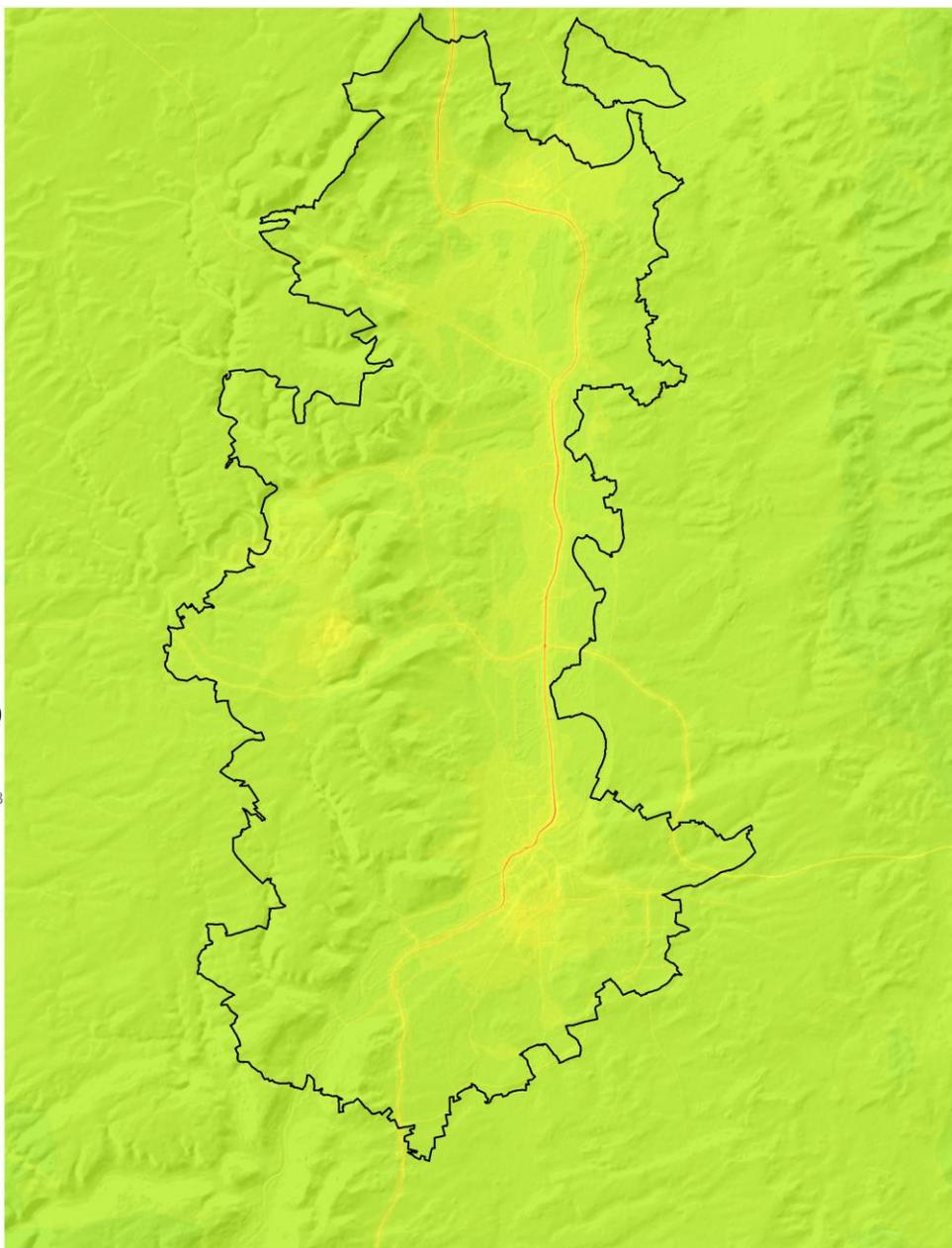
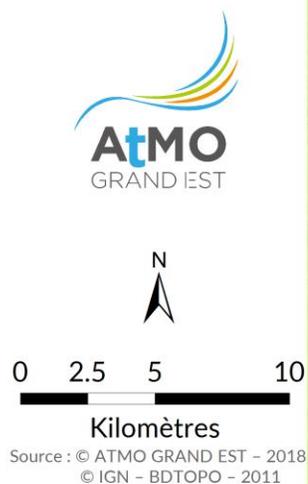
Les valeurs limites pour la protection de la santé humaine sont respectées sur le périmètre PPA (*exception : Hayange en 2010*). Les valeurs guides de l'OMS sont, quant à elles, dépassées en 2017.



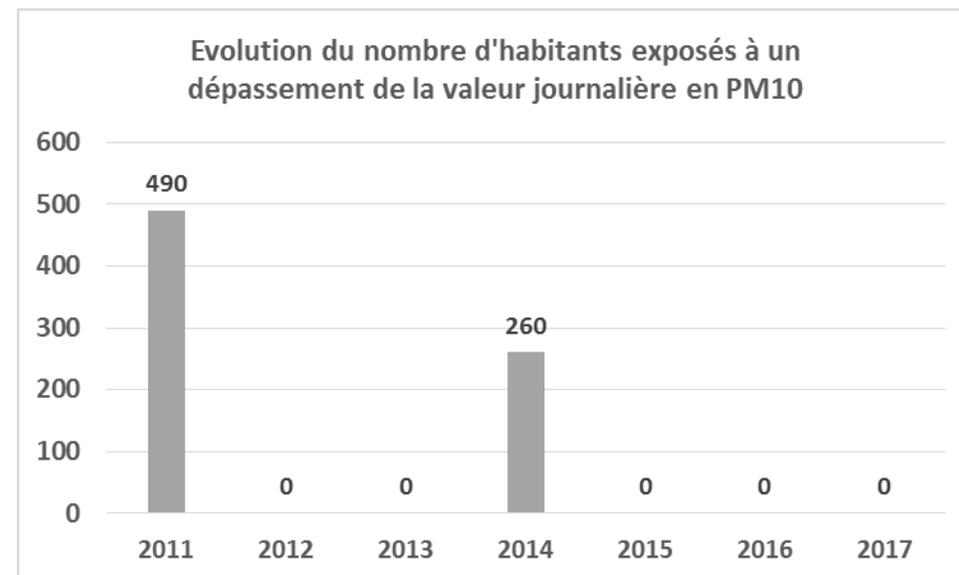
Valeur guide OMS à ne pas dépasser plus de 3 jours/an : 50 µg/m³

- Metz A31 - Trafic
- Metz-Centre - Urbaine
- Metz-Borny - Urbaine
- Thionville-Centre - Urbaine
- St-Julien-lès-Metz - Industrielle
- Hayange - Industrielle
- Hayange-Marspich - Industrielle

PM10 - Modélisations et populations exposées

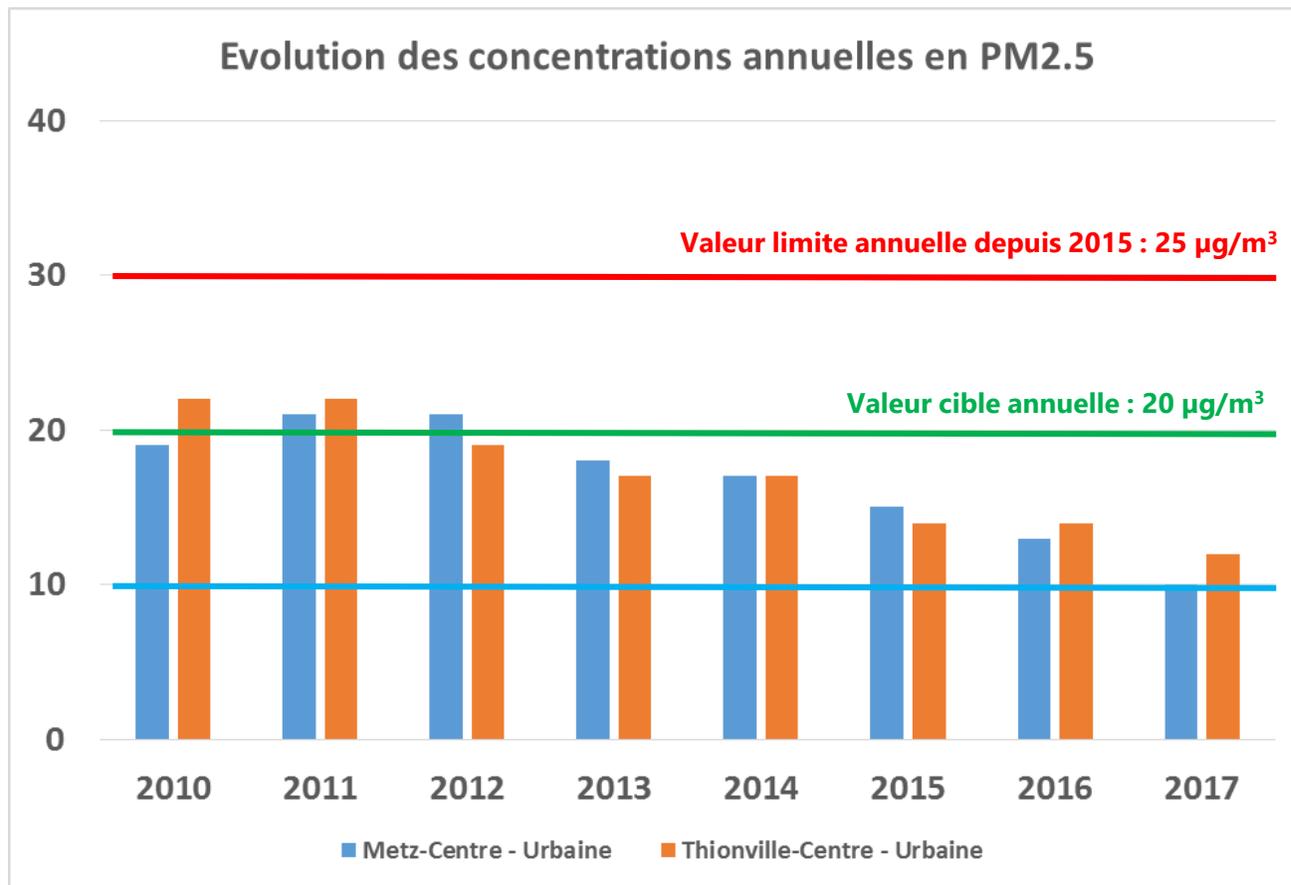


Moyenne journalière ($50 \mu\text{g}/\text{m}^3$) à ne pas dépasser plus de 35 jours/an (percentiles 90,4) en particules fines PM10 en 2017 sur le PPA des Trois Vallées



PM2.5 - Evolution des concentrations depuis 2010

Indicateur de pollution multi-sources



La valeur limite annuelle pour la protection de la santé humaine est respectée.

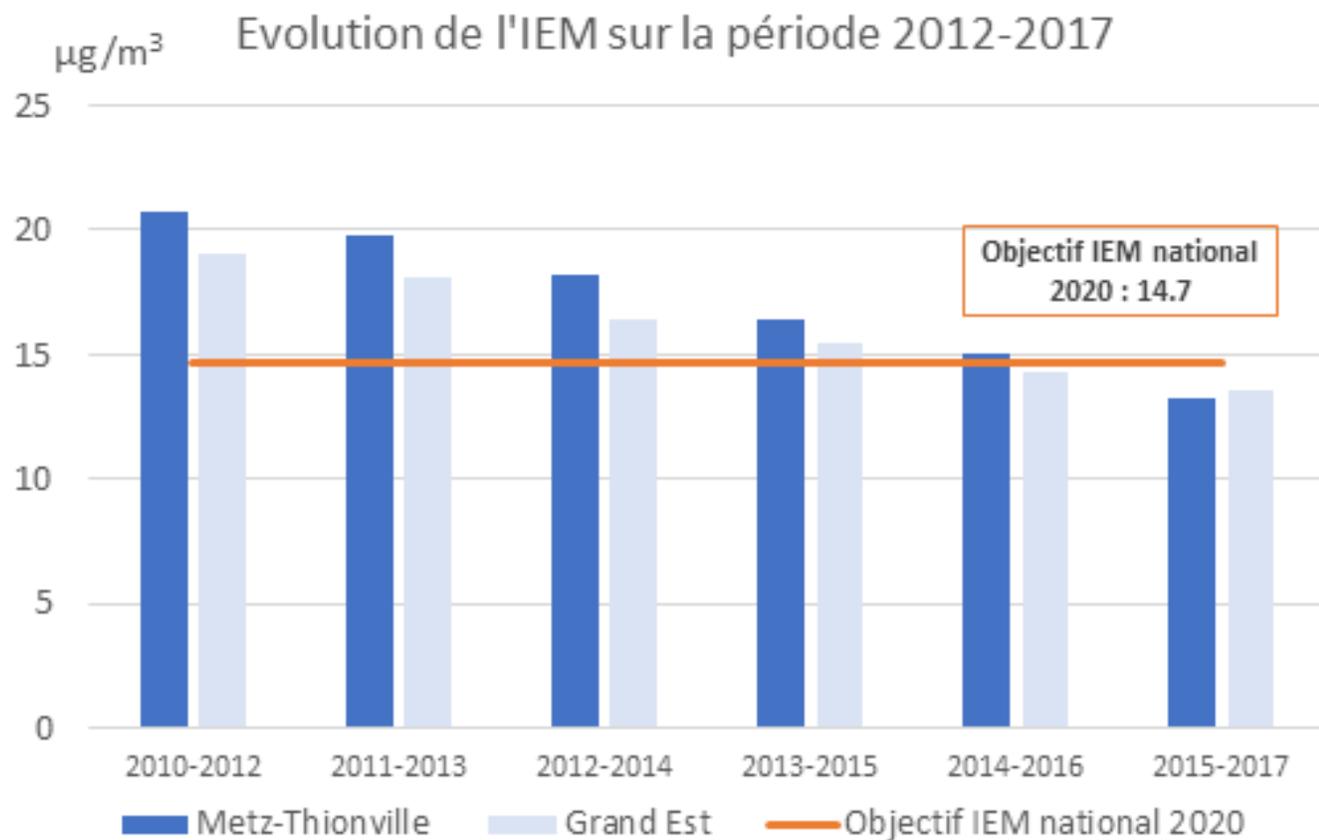
Dépassement de la valeur cible entre 2010 et 2012.

Objectif de qualité systématiquement dépassé.

Objectif de qualité et valeur OMS : 10 µg/m³

PM2.5 - Evolution de l'Indice d'Exposition Moyen depuis 2010

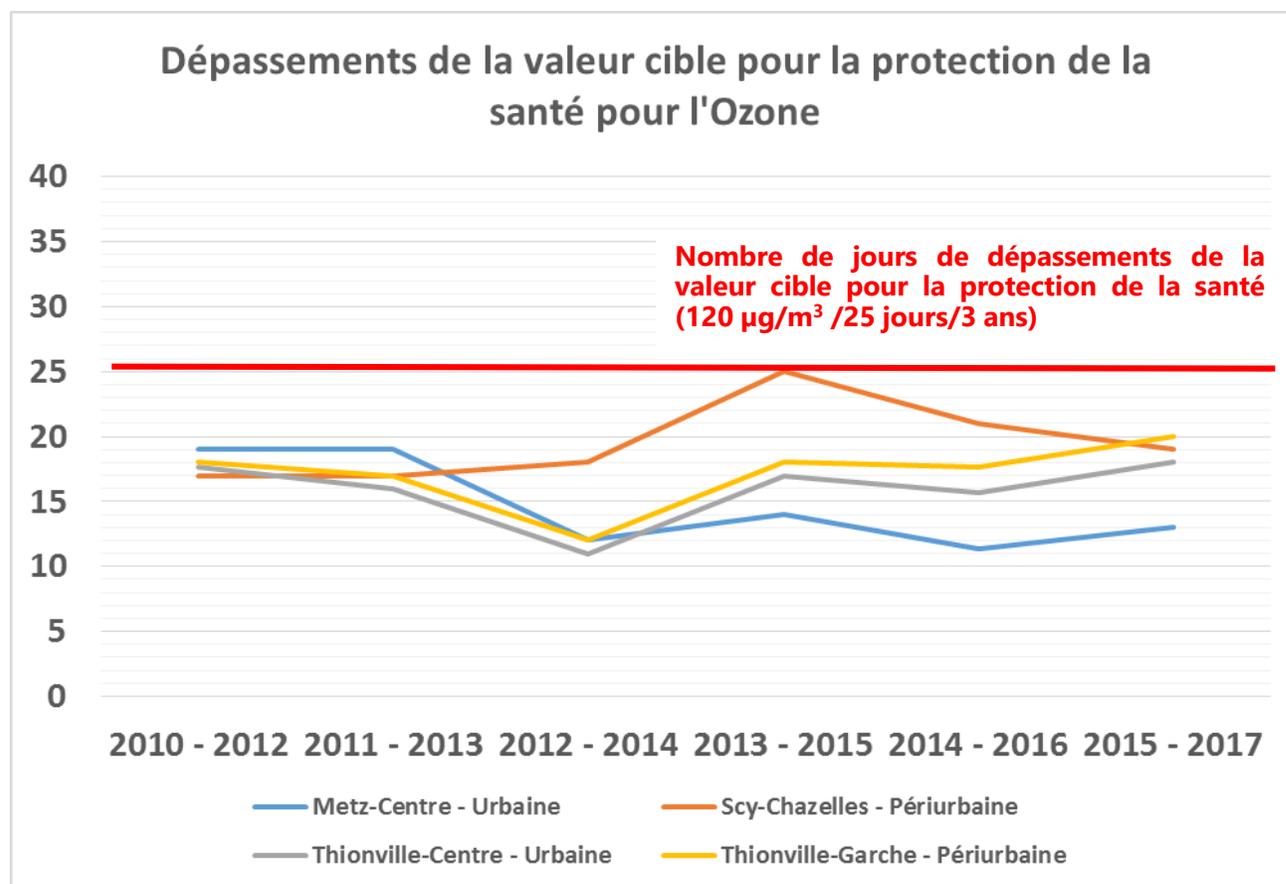
IEM



O3 - Evolution des concentrations depuis 2010

Indicateur de pollution photochimique

L'ozone se forme sous l'action du rayonnement solaire et de la chaleur à partir de polluants primaires : oxydes d'azote, composés organiques volatils ...



Concentrations plus élevées en zone péri-urbaine (Scy-Chazelles).

25 jours de dépassement de la valeur cible pour la protection de la santé humaine pour la période 2013-2015.

Des sources industrielles...

Concentrations moyennes annuelles en benzène	2015	2016	2017
Vallée de la Fensch (Fameck)	2	2	1
Vallée de la Fensch (Serémange-Erzange)	8	5	4
Objectif de qualité annuel : 2 µg/m ³			
Valeur limite annuelle : 5 µg/m ³			

Dépassement de la valeur réglementaires pour le benzène en 2015 et le benzo(a)pyrène en proximité industrielle depuis 2012.

Benzo(a)-pyrène	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Vallée de la Fensch (Florange - Complexe de Bétange)	4	2	3	3	2	2
Valeur cible annuelle : 1 ng/m ³						



2018

BILAN SYNTHETIQUE Evaluation de la qualité de l'air ambiant en proximité trafic à Thionville de 2015 à 2017

REF : SURV-EN-116

Mesures en proximité trafic à Thionville de 2015 à 2017 (Avenue Comte Bertier)

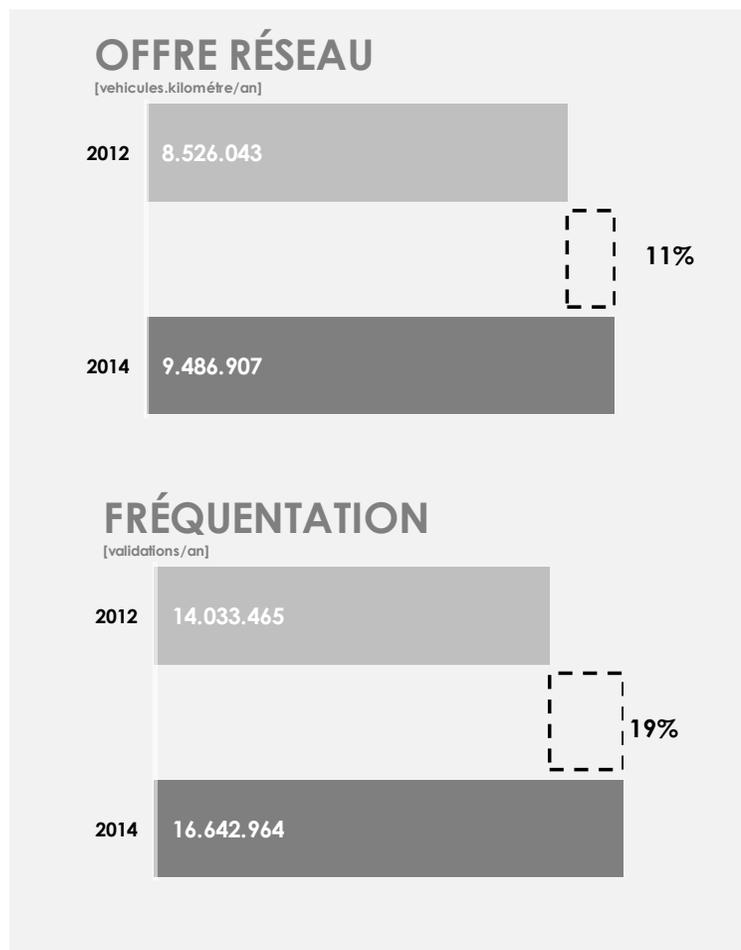
Objectif : Affiner les connaissances sur la qualité de l'air en proximité trafic

Principaux résultats :

- Valeur moyenne annuelle en NO_2 en 2017 : $38 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (valeur limite : $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$)
- Valeur moyenne annuelle en PM_{10} en 2017 : $19 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (valeur limite : $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$)

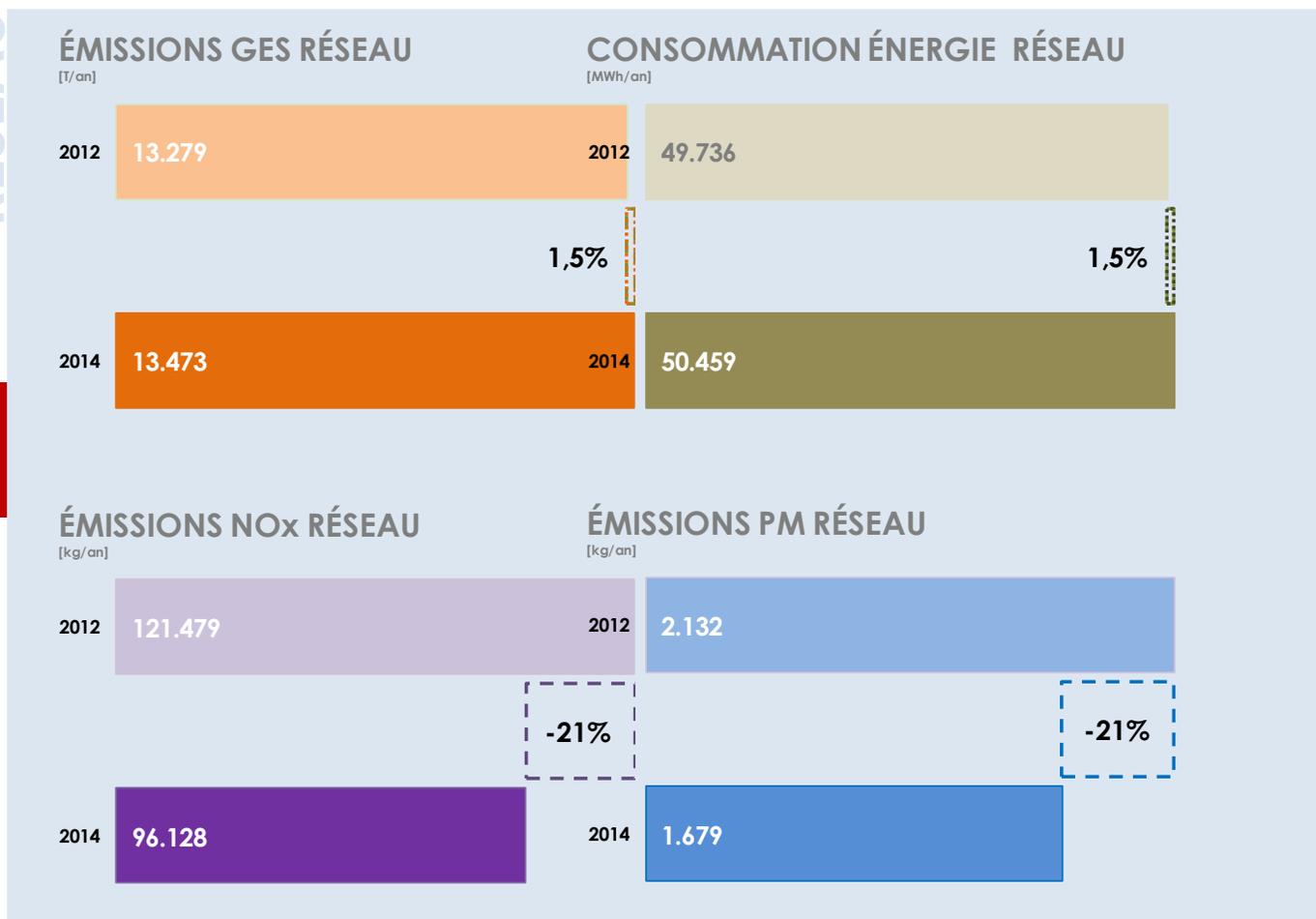


Action PCAET Metz Métropole : Amélioration des transports en commun



Données Le
Met' +
CORINAIR→

RÉSEAU



Bilan des derniers épisodes de pollution

Pics de particules PM10 en Moselle

2016 : Uniquement **procédure information** :

- 20 au 23 Janvier
- 1 et 2 décembre
- 5 au 8 décembre
- 9 au 11 décembre

2017 :

- 22 au 25 janvier : **procédure d'alerte sur persistance**
- 27 au 30 janvier : **procédure d'information**
- 15 au 17 février : **procédure d'information**

Pas de « pics printaniers » contrairement à mars 2014 et mars 2015.

2018 :

- 08 février : **procédure d'information**
- 09 février : **alerte sur persistance**
- 03 mars : **procédure d'information**
- 04 mars : **alerte sur persistance**

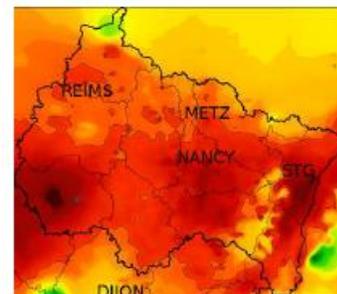
Pics Ozone en Moselle

2016 : Deux journées de **procédure d'information** : 26/27 août

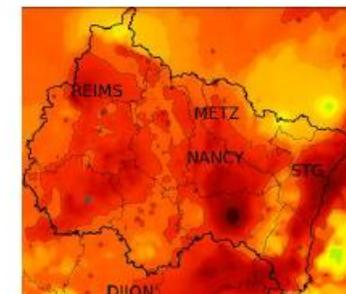
2017 : Une **journée de procédure d'information** : 20 juin et deux jours de **procédure d'alerte sur persistance** : 21-22 juin

Pollution complexe car d'origine multiple. Lors des épisodes hivernaux, les particules sont principalement émises directement (particules primaires) par les secteurs du chauffage résidentiel et tertiaire, du transport routier, de l'industrie voire de l'agriculture.

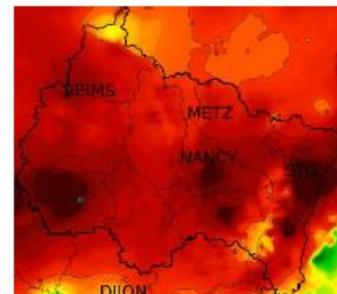
21/01/2017



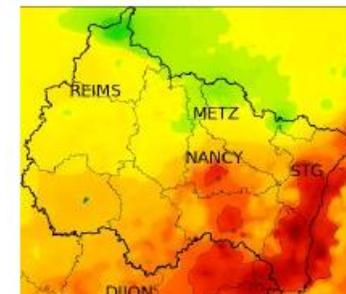
24/01/2017



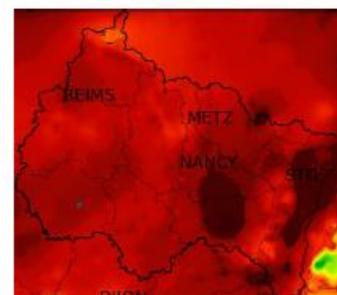
22/01/2017



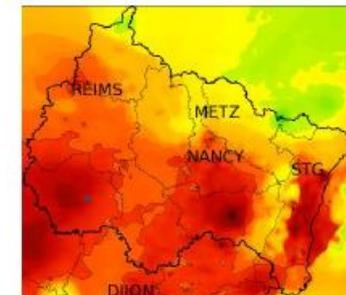
25/01/2017



23/01/2017



26/01/2017



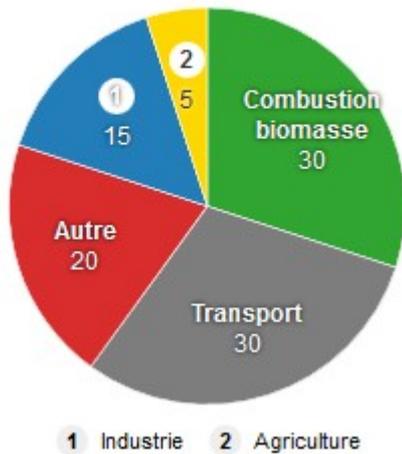
La nature des épisodes de pollution

Le trafic routier est toujours impliqué

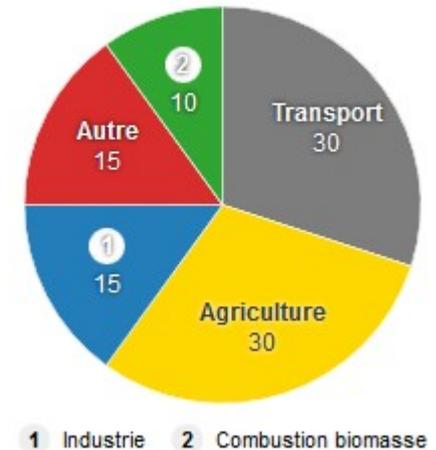
COMBUSTION (pic hivernal):
Polluants : particules (primaires)
(mais aussi NO₂ près des axes routiers)
Chauffage (au bois) + routier = 60 % pic

MIXTE (pic printanier) :
Polluants : particules (secondaires)
(mais aussi NO₂ près des axes routiers)
NH₄NO₃ = NH₃ (épandages) + NO_x (routier)

Répartition moyenne



Répartition moyenne



Autre : *Éléments naturels (érosion) + recombinaison de polluants des différents secteurs*

ESTIVAL :
Polluant : Ozone (secondaire)
NO_x (routier)
COV (naturels, bitume, solvants...), CO

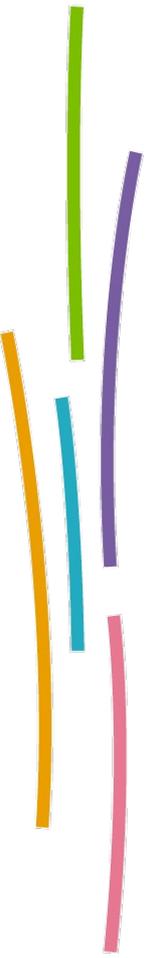
Premières actions : l'information

* **messages d'ordre sanitaire** (ARS) destinés aux personnes **fragiles** (femmes enceintes, personnes âgées, jeunes enfants, asthmathiques...)

- limitez les activités physiques
- évitez les déplacements le long des routes les plus fréquentées
- en cas de symptômes, consultez médecin si trouble

* **messages de conseils** sur activités, usages : exemples

- rappel de l'interdiction de brûler les déchets verts
- recommandation de baisser la **vitesse**
- recommandation de prendre **TC** : train, tram, bus, covoiturage...
- vers les industries :
 - vérifier état des installations de combustion
 - vérifier dispositifs anti-pollutions (filtres..)
 - éviter phases transitoires, reporter maintenance (sauf urgence)



actions complémentaires : les mesures d'urgence

* **Secteur résidentiel** : chauffage bois interdit, sauf si source unique

* **Agriculture** :

- **épandage** urée interdit (sauf si enfoui ou arrosage)
- **écobuage** et **brûlage** des résidus agricole interdits

* **Secteur de l'industrie et de la construction** :

- mesures spécifiques industrie et actions sur chantiers

* **Collectivités** :

- appliquer le **plan d'urgence** : tarification incitative sur transports en commun, gratuité du stationnement résidentiel...

* **Transports** :

- baisse obligatoire des **vitesse**s : -20 km/h
- **circulation différenciée possible (CRIT'AIR)**



→ nécessite une co-construction et concertation entre l'État et les acteurs locaux du territoire (collectivité, acteurs économiques, associations...)

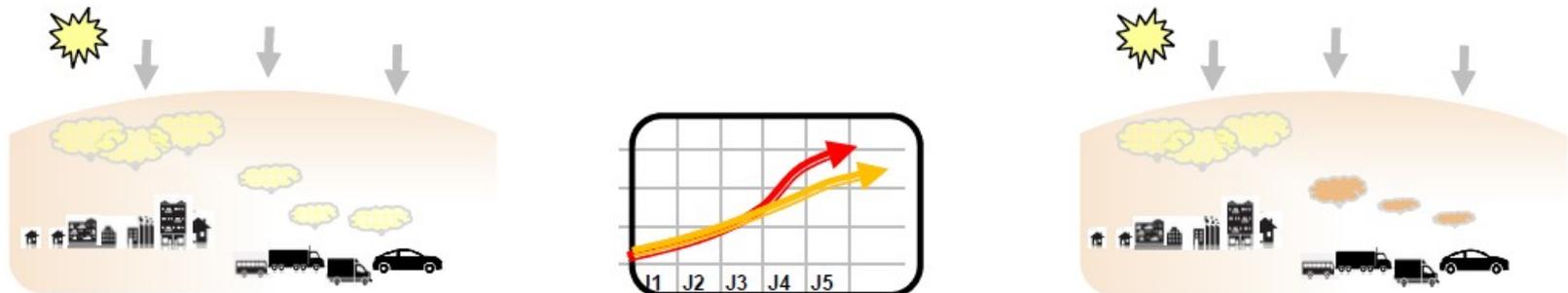
Circulation différenciée : un outil efficace

Une **action pédagogique** : permettre à chacun de se situer, influencer lors du renouvellement des véhicules



Un **levier** sur nos émissions

=> Ralentir le niveau des émissions qui, jour après jour, s'accumule dans l'air pendant un pic de pollution



Un **signal** dans un contexte de **contentieux européen** et de fortes **demandes sociales**

La circulation différenciée : expérience de Strasbourg

Niveau d'exigence : qui pourra circuler ?



En place à :

- Paris
- Lyon
- Grenoble
- Lille
- Rennes (au 01/10/2018)

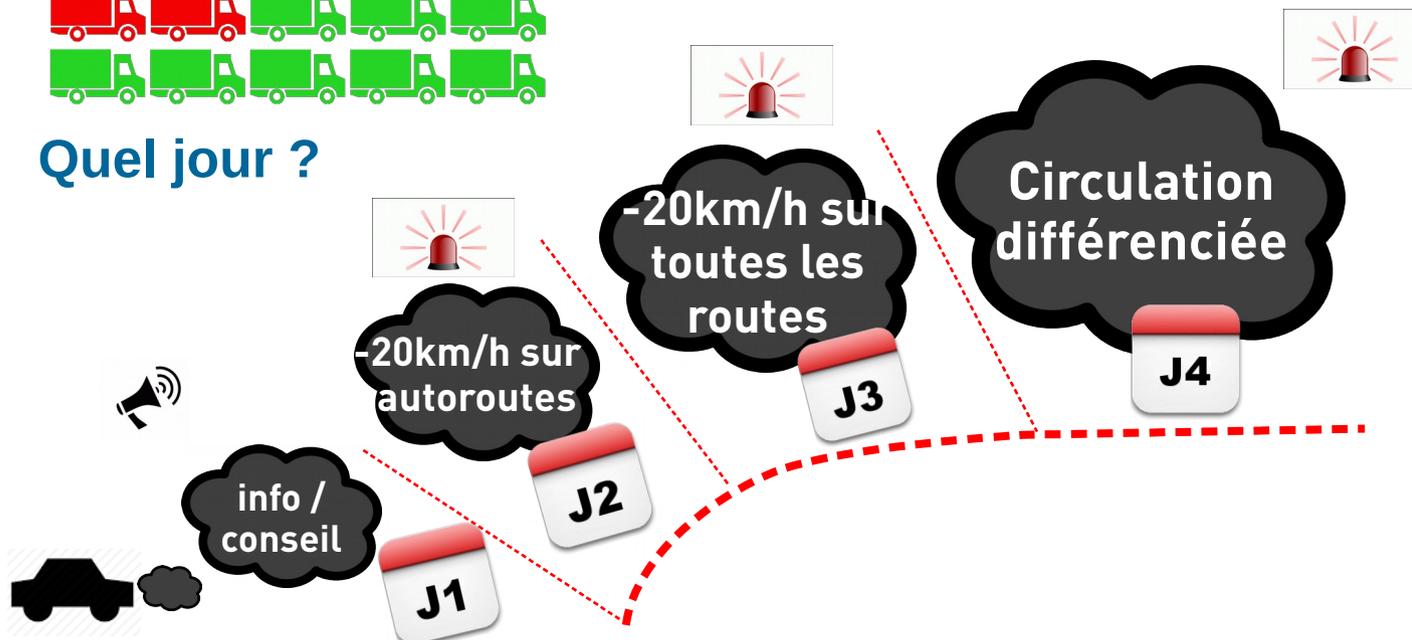
Quels impacts ?



NOx
-27%

PM10
-21%

Quel jour ?



Temps d'échanges / vos questions ?

- enjeu qualité de l'air
- le PREPA et le PPA
- bilan qualité de l'air
- épisodes de pollution



Syndicat mixte du
SCOTAM

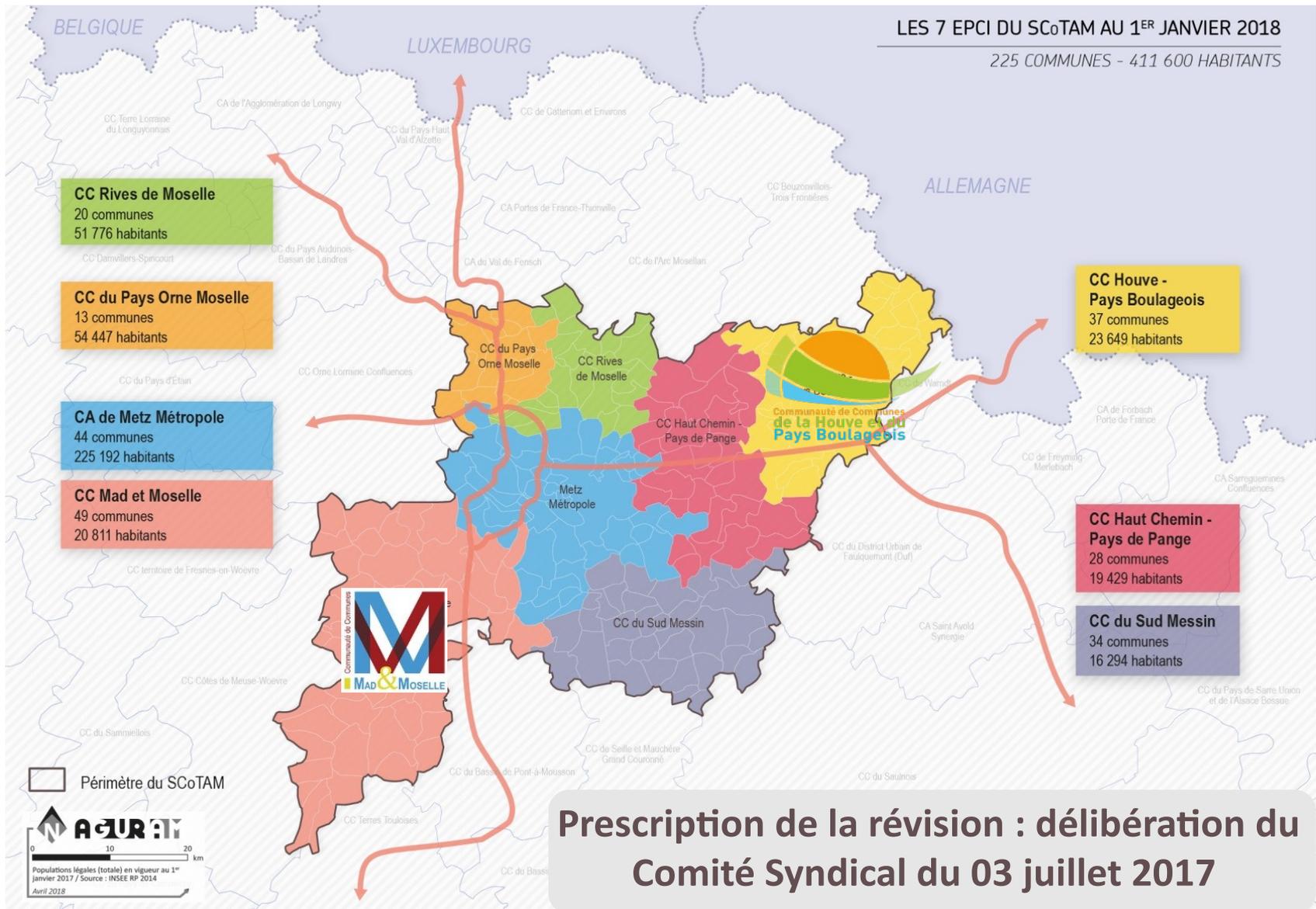
PPA DES TROIS VALLÉES

ACTIONS DU SCOTAM

Pour la préservation de l'air

20 juin 2018

Territoire du SCoTAM



Prescription de la révision : délibération du Comité Syndical du 03 juillet 2017

EDGT DU SCoTAM – METZ MÉTROPOLE

EXPLOITATION DU DIAGNOSTIC ÉNERGIE ÉMISSION DES MOBILITÉS (LE « DEEM »)

Le **DEEM (Diagnostic Energie Emission des Mobilités)** est un outil harmonisé de calcul des consommations énergétiques, des **émissions de polluants locaux** et de gaz à effet de serre pour l'ensemble des trafics sur un territoire urbain.

Cette démarche proposée par l'ADEME, le CEREMA et l'IFSTTAR vise à estimer les impacts environnementaux de la mobilité quotidienne d'un territoire en se fondant sur les enquêtes ménages standard (Certu).

Fin 2016 et début 2017, le SCoTAM et Metz Métropole ont lancé une Enquête Déplacement Grand Territoire (EDGT).

Le DEEM de la zone Metz Métropole servira à évaluer les **impacts** en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) de **différents scénarios du PDU** en cours de révision.

Des exploitations seront également possibles pour réaliser les **PCAET** des CC des Rives de Moselle et du Pays Orne Moselle.

EDGT DU SCOTAM – METZ MÉTROPOLE

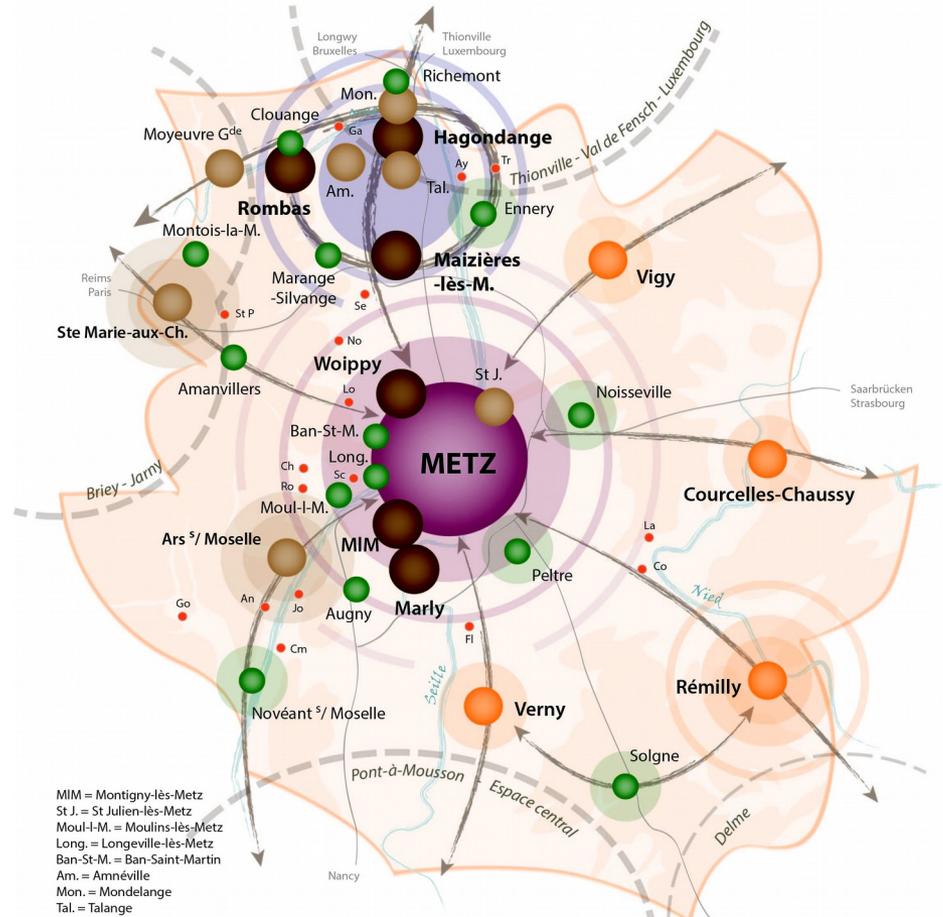
LE **DEEM**
DÉTERMINE
LES ÉMISSIONS
DE NO_x SELON
* **ZONE**
RÉSIDENCE
* **MODE**
DÉPLACEMENT
* **MOTIF**
DÉPLACEMENT
* **LONGUEUR**
DÉPLACEMENT

AU REGARD DES RESIDENTS DE METZ-METROPOLE

- * **42%** des émissions totales NO_x (MM) sont produites par des habitants de la **première couronne** de Metz (Woippy, Devant-les-Ponts, Montigny, Sablon...)
- * les **véhicules particuliers** causent **86%** des émissions de NO_x
- * les déplacements **domicile-travail** émettent **le plus de NO_x** : 24% alors qu'ils ne représentent « que » 20% des déplacements
- * l'addition des émissions de NO_x selon la distance (2-4 km, 4-6...) montre que les « **petits** » déplacements **plus fréquents** sont **aussi émetteurs** que les « **grands** » déplacements

PRÉSERVATION DE L'AIR DANS LE SCOTAM

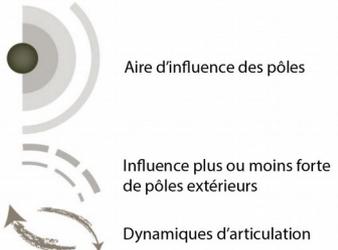
UN MODÈLE
URBAIN
FAVORISANT
L'INTENSIFICATION
DE LA VIE LOCALE
ET UNE LIMITATION
DES
DÉPLACEMENTS
QUOTIDIENS



MIM = Montigny-lès-Metz
St J. = St Julien-lès-Metz
Moul-I-M. = Moulins-lès-Metz
Long. = Longeville-lès-Metz
Ban-St-M. = Ban-Saint-Martin
Am. = Amnéville
Mon. = Mondelange
Tal. = Talange

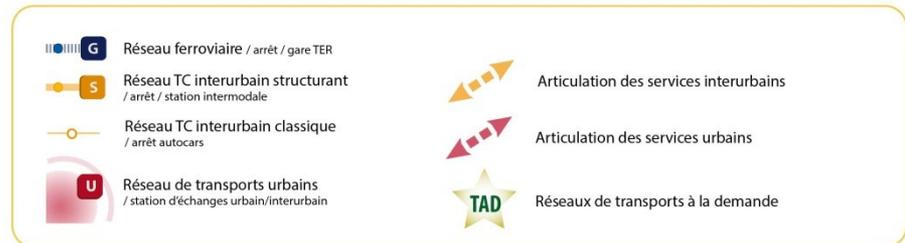
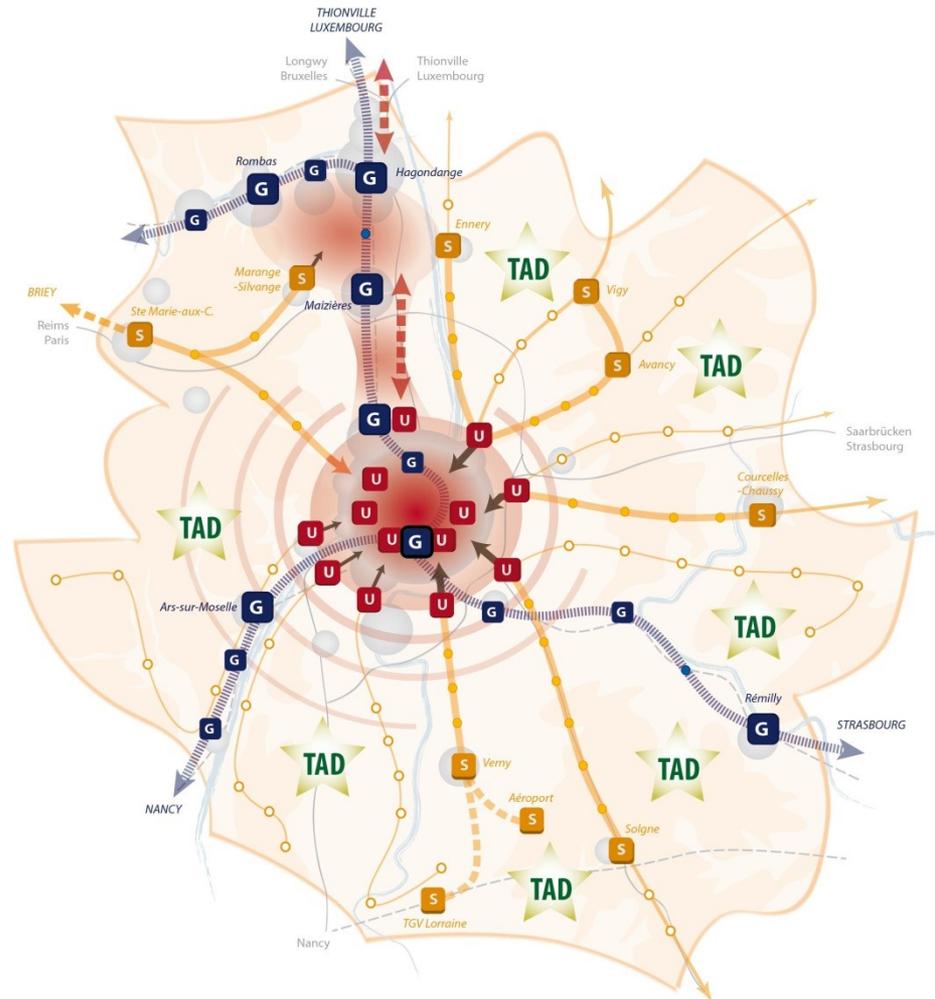
Pôles de proximité : An = Ancy-sur-Moselle, Ay = Ay-sur-Moselle, Ch = Châtel-Saint-Germain, Cm = Corny-sur-Moselle, Co = Courcelles-sur-Nied, Fl = Fleury, Ga = Gandrange, Go = Gorze, Jo = Jouy-aux-Arches, La = Laquenexy, Lo = Lorry-lès-Metz, No = Norroy-le-Veneur, Ro = Rozérieulles, Sc = Scy-Chazelles, Se = Semécourt, St P = Saint Privat-la-Montagne, Tr = Trémery

-  Coeur d'agglomération
-  Pôle urbain d'équilibre
-  Centre urbain de services
-  Bourg centre
-  Pôle relais
- Pôle de proximité



PRÉSERVATION DE L'AIR DANS LE SCOTAM

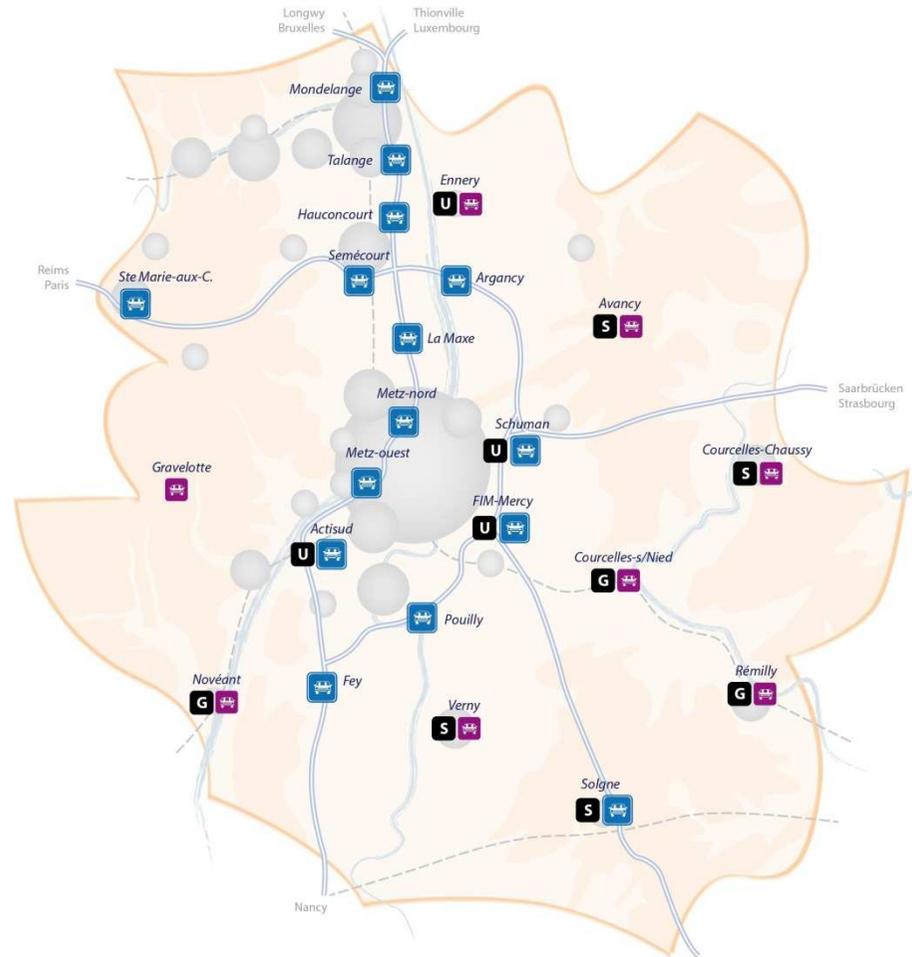
UNE
AMÉLIORATION DE
L'ATTRACTIVITÉ
DE LA
FONCTIONNALITÉ
DE LA
COUVERTURE
DES TRANSPORTS
EN COMMUN



PRÉSERVATION DE L'AIR DANS LE SCOTAM

ENCOURAGEMENT À LA PRATIQUE DU COVOITURAGE

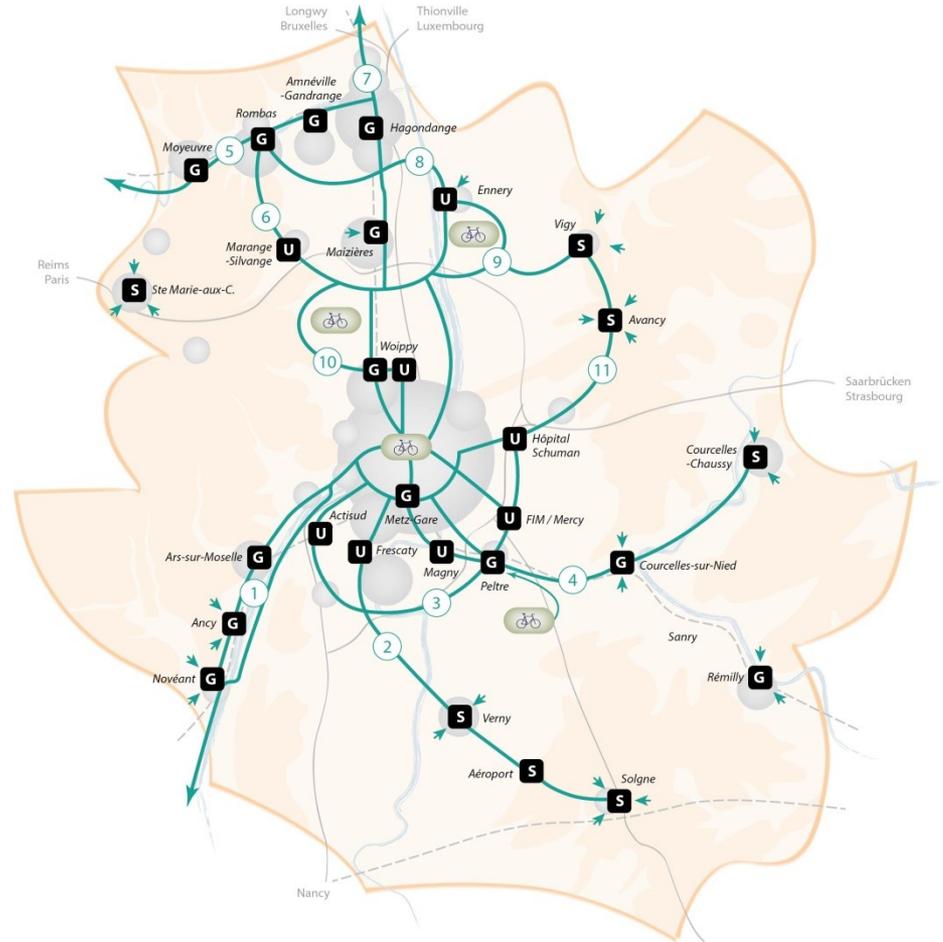
- 2 AIRES INSCRITES AU PLU
- 4 À 8 EN COURS DE DÉFINITION
- 2 PROJETS EN VOIE DE RÉALISATION



- Aire de covoiturage autoroutière
- Aire locale de covoiturage
- Aménagement dans le cadre de stations intermodales
- G : gares
- U : stations de transports urbains
- S : stations périurbaines

PRÉSERVATION DE L'AIR DANS LE SCOTAM

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE DÉPLACEMENTS EN MODES ACTIFS



-  Itinéraires cyclables fonctionnels d'intérêt supracommunal
 -  Réseaux cyclables fonctionnels locaux
 -  Rabattement piétons-vélos sur les stations intermodales
- G : gares ferroviaires
U : stations de transports urbains
S : stations périurbaines

Plan de Déplacement Administration

PPA des 3 Vallées - 20 juin 2018

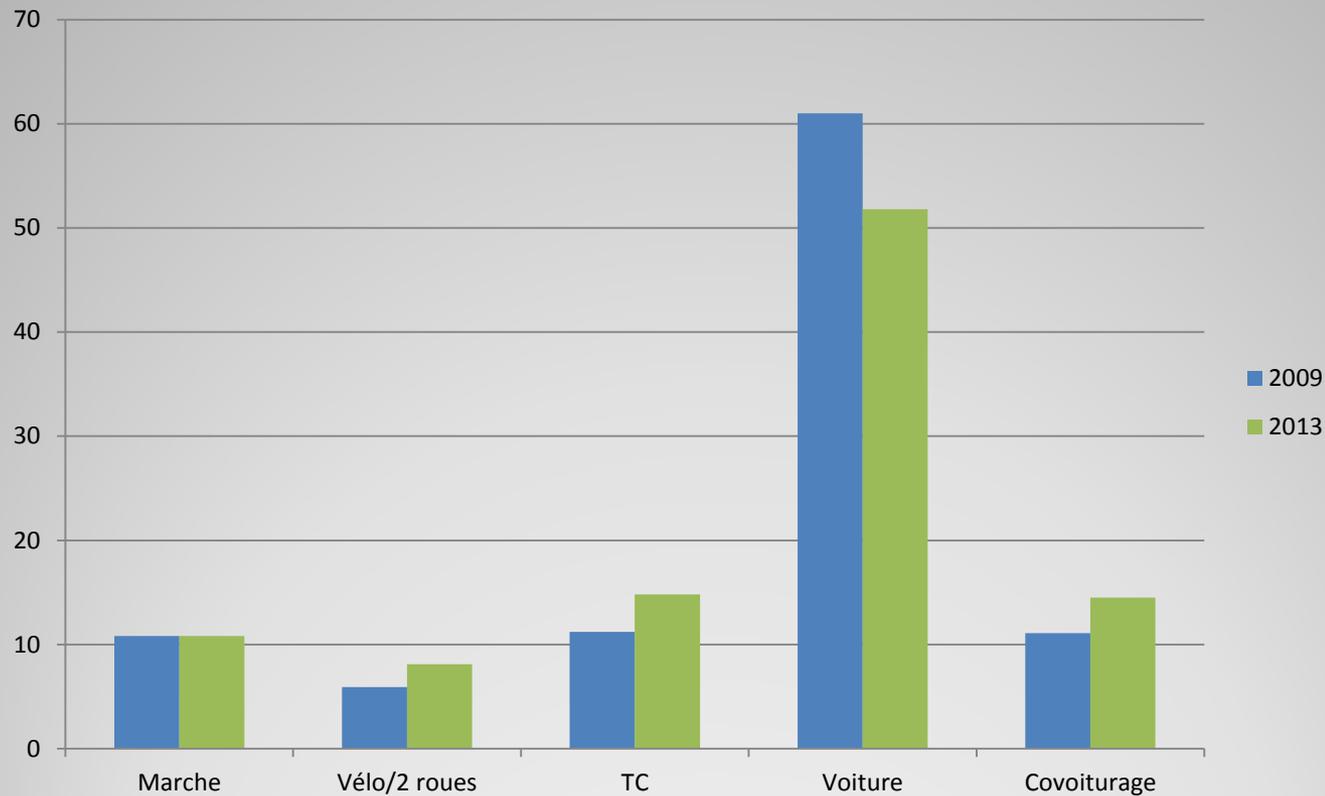


1. Rappel du contexte

- **Contexte** : Agenda 21 – Plan Climat – éco-administration (air, énergie, climat)
- **Objectif du PDA** : favoriser l'usage des modes de déplacements alternatifs à la voiture en solo
 - Déplacements professionnels
 - Déplacements domicile-travail
- **Enquêtes de mobilité** : 2009 et 2013
- **Plans d'actions** : en 2009 une vingtaine d'actions
 - **Des priorités à compter de 2014** : développer ou renforcer certaines actions opérationnelles (éco-conduite, vélos de service, transport en commun)



2. Evolution des parts modales entre 2009 et 2013



3. Formation éco-conduite

- **Inscription** dans le plan de formation en 2015
- **3 agents formateurs** (formation de 3 jours et achat de tablettes éco-mobile)
- **20 demi-journées/agent formateur**
- **Entre 150 et 180 agents formés par an**

Objectifs : réduire les consommations des véhicules, les pollutions associées et l'accidentologie



4. Transport en commun

➤ **Convention PDA** signée avec TAMM et MM en 2016

Objectifs :

- Augmenter le nombre d'agents qui utilisent les TC
- Faire bénéficier le salarié d'une réduction supplémentaire de 10% sur le prix de son abonnement annuel ou mensuel

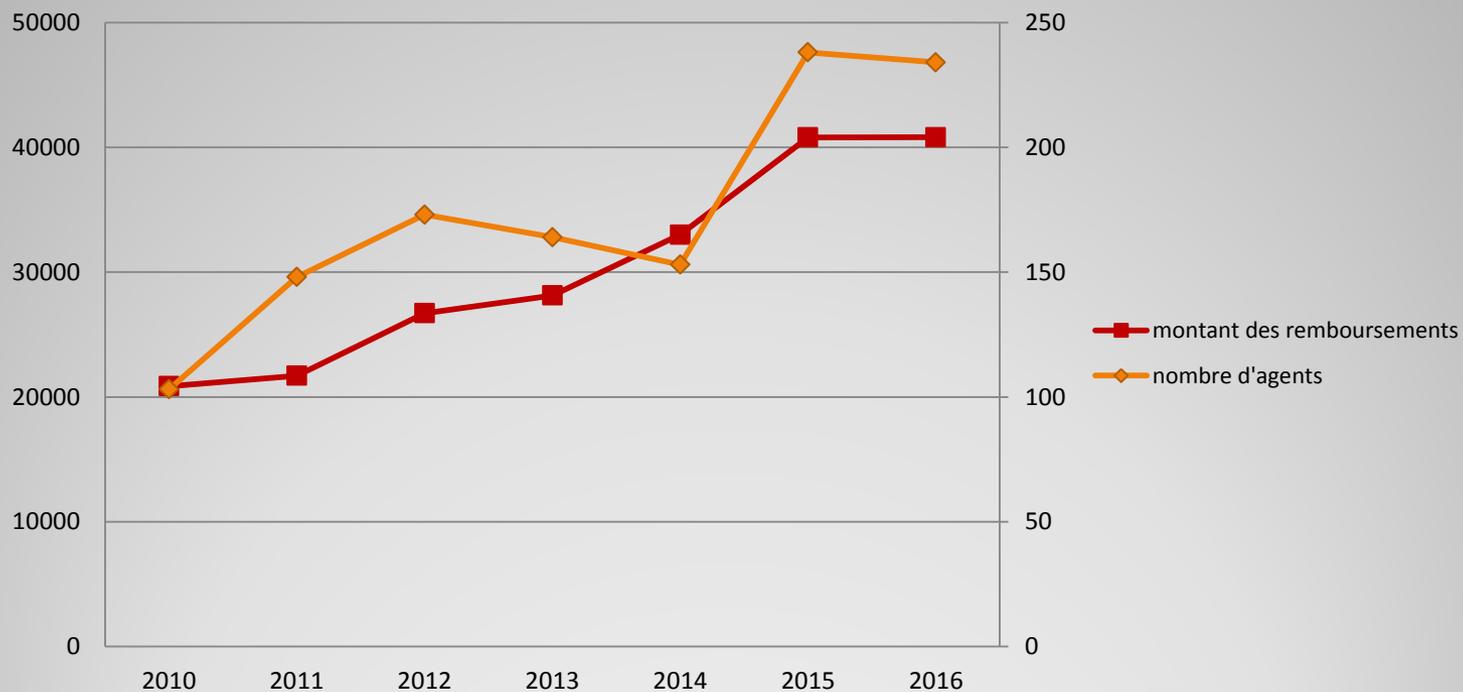
➤ **Convention Post-paiement** avec TAMM en 2017

Objectifs :

- Augmenter les déplacements professionnels en TC
- Faciliter l'accès aux cartes de TC pour les agents (20 cartes « SimpliCités » dans les boîtes à clés)



Remboursement des abonnements de TC



5. Vélos de service

- **37 vélos à assistance électrique** (dont 10 acquis dans le cadre de TEPCV)
 - à disposition sur une dizaine de sites municipaux
 - des sessions de formation pour encourager les usages
 - des retours positifs des utilisateurs



Perspectives

- Poursuite de la formation éco-conduite
- Poursuite des actions de communication auprès des agents
- Lancement de nouvelles actions pour limiter les déplacements :
 - ✓ Visio-conférence, salles/bureaux temporaires sur les principaux sites municipaux, etc.
 - ✓ Télétravail



PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DES TROIS VALLÉES

SENSIBILISATION / ÉDUCATION À LA MOBILITÉ
DURABLE

Direction de la Mobilité et des Espaces Publics

20 juin 2018



UN MOIS SANS MA VOITURE

PRINCIPE

- Opération de sensibilisation à l'écomobilité intégrée au programme de de la **Semaine Européenne de la Mobilité** (16-22/09)
- Recrutement de **30 foyers volontaires** sur le territoire de MM
- **Neutralisation du véhicule** pendant le mois de l'opération
- Mise à disposition d'un **Kit de Mobilité** regroupant les offres des partenaires
- **Accompagnement** des participants pendant et à l'issue de l'opération

UN MOIS SANS MA VOITURE

OBJECTIFS

- **Sensibiliser** au fait que la voiture individuelle peut être substituée par des moyens de transports ou des services de mobilité alternatifs pour la plupart des trajets effectués au quotidien
- **Impulser un changement** progressif des comportements en matière de mobilité et réduire ainsi l'usage de la voiture individuelle
- **Analyser les déplacements** effectués et les éventuelles difficultés rencontrées afin d'en tenir compte dans les futures politiques en faveur d'une mobilité durable.

UN MOIS SANS MA VOITURE

PARTENAIRES

- **13 partenaires** pour la mise à disposition d'un Kit de Mobilité performant

Ville de Metz, Le Met, Citiz, Koolicar, Indigo, Indigoweel, Metz A vélo, Fetch, HappyMoov, Maif, Culture Vélo, Loisibike, Cora

- **1 Kit de Mobilité** pour faire découvrir l'offre de mobilité du territoire

*2 abonnements LE MET', 1 abonnement VELOMET',
1 abonnement INDIGOWEEL, 1 abonnement aux parkings vélo, 1 mois de
stationnement dans un parking URBIS PARK, 1 abonnement CITIZ, des crédits
d'utilisation KOOLICAR, des réductions FETCH, des courses HAPPYMOOV, 1
adhésion famille à l'association Metz à Vélo, 1 livraison à domicile CORA*

UN MOIS SANS MA VOITURE

QUELQUES ETAPES

Automne 2017

Lancement de la démarche, recherche des partenaires, construction du Kit de mobilité

Mi mai à mi juin

communication, dépôt des candidatures (formulaire de recrutement)

Mi juin à mi juillet

analyse des candidatures et sélection des participants

Mi juillet à début septembre

accompagnement préalable des participants

Mi septembre à Mi octobre

réalisation du défi !

Evènements de lancement et de clôture

UN MOIS SANS MA VOITURE

COMMUNICATION

- Par MM et ses partenaires
- Avant (recrutement), pendant et après l'opération (valorisation)
- Supports
 - Page web et adresse @ dédiés
 - Presse
 - Flyers
 - Mailings participants
 - Happenings (lancement, pendant, clôture)
 - Goodies « sans ma voiture »

1 mois sans ma voiture

Déposez votre candidature sur metzmétropole.fr jusqu'au 15 juin

Offre réservée aux personnes résidant sur le territoire de Metz Métropole.

Du 15 septembre au 11 octobre 2018
Relevez le défi !

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité, passez-vous de votre voiture pendant un mois et bénéficiez de nombreux avantages : abonnements mensuels gratuits aux transports en commun, à la location de vélo et à l'offre de vélos en libre-service ; réductions sur l'auto-partage, le transport en vélo-taxi, les livraisons à vélo, stages de remise en selle et coaching sur le vélo...

INSPIRE ME TZ

Metz Métropole

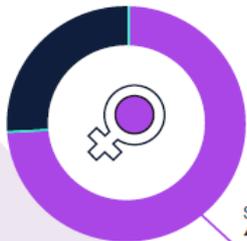
metz LEMET citiz INDIGO URBIS PARK koblicar

MAIR VÉLO

UN MOIS SANS MA VOITURE

SUIVI ET ANALYSE (Source : Koolicar Bordeaux)

Qui étaient les super-héros du défi #SansMaVoiture Bordeaux 2017 ?



Sur **57** participants,
42 étaient des super-héroïnes

Plus de doutes, on sait qui sont les plus courageuses à Bordeaux !

Les foyers étaient composés de :

12,5%
ont 3 enfants ou plus

18%
ont 2 enfants

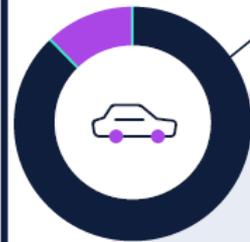
10,5%
ont un enfant



59%

sont célibataires
ou en couple sans
enfant

Avant le défi :



88%

n'avaient pas d'autre
véhicule dans le foyer

Le défi les a obligés à
changer leurs habitudes
quotidiennes

Découverte de l'autopartage :



87,2%

n'avaient jamais testé
l'autopartage avant le
défi

42%

ont découvert l'autopartage
durant le défi

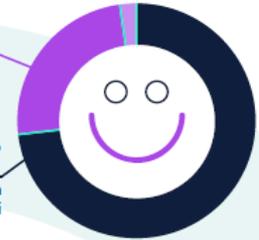
Bilan général :

25%

ont un avis positif mais
estiment que leur véhicule leur a
manqué de temps en temps

73%

des participants ont un
avis très positif sur le défi



13



personnes ont décidé de vendre
leur voiture immédiatement
6 dans les semaines à venir.

12

se laissent le temps de réfléchir

30%



pensent garder leur véhicule tout en
le partageant à d'autres particuliers

15%

des participants sont certains de garder leur véhicule
et de continuer à en avoir un usage exclusif et personnel

661 h

Sur toute la période du défi
661 heures de trajet en
voiture ont été économisées

CHALLENGE PIETONS

PRINCIPE ET OBJECTIFS

- Point d'orgue d'un programme d'actions visant à améliorer la sécurité des jeune piétons (CE1) , et à promouvoir de la marche à pied
- Partenariat Ville de Metz et Education Nationale mobilisant près de 120 bénévoles pour l'accueil d'environ 900 enfants sur une journée de juin
- Réalisation, par les enfants répartis en groupe de 4, d'un parcours en autonomie sur un itinéraire balisé sur lequel l'enfant sera évalué



CHALLENGE PIETONS





ECOLE DU VELO (SCOLAIRES)

- Opération visant à améliorer la **sécurité** des jeune cyclistes (CE2-CM1-CM2) , et à **promouvoir la mobilité à vélo**
- **7 séances** par classe, animées par un **animateur spécialisé**, et mise à disposition par la Ville de **50 vélos enfants**
- **16 classes** formées par an à la pratique du **vélo « utile »** avec pour objectif la **conduite en situation de circulation réelle**





SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS « VÉLO »

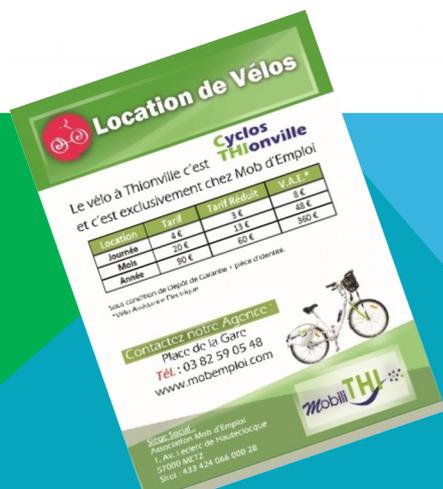
SENSIBILISATION « AIR – CLIMAT - ÉNERGIE » EN MILIEU SCOLAIRE

ASSOCIATION « MOB D'EMPLOI »

- **Association de réinsertion**
- **Propose des services de location et de gardiennage de vélos**

A ce titre:

- **Convention entre Ville et Mob d'emploi avec soutien financier**
- **Participation au PDE de la Ville et de la CAPFT par la mise à disposition d'une flotte vélos pour les agents**
- **Participation aux manifestations environnementales organisées par la Ville**
- **Participation aux évènements communautaires (ex: inauguration de pistes cyclables)**





Mobilité & Santé -04 juin 2016



Lancement de la flotte velo interne Ville

Fontoy - Lommerange
(2016)



ASSOCIATION « PRENONS LE GUIDON »

Atelier associatif de récupération et de réparation de vélos

A ce titre:

- **Organisation de collecte de vélos en déchetterie en lien avec la CAPFT- opération « Récup'Vélo » en 2015 et 2016**
- **Soutien financier par la Ville pour ouverture du local de Thionville**
- **Participation aux manifestations environnementales de la Ville**



Récupération de vélos dans les déchetteries du territoire de la CAPFT



Visuel original : Fabrice Hourdy pour l'atelier Gaudeline

Voire *Vieux* Vélo
A UN *Future* ★



★ *NE le jetez PAS*

Les ateliers vélo participatifs et solidaires récupèrent
vos vélos pour leur offrir une seconde vie

Le réseau des ateliers vélo
participatifs et solidaires
www.heureux-cyclage.org
www.wikibou.org



Atelier vélo
"PRENONS
LE GUIDON"
www.prenonsleguidon.fr



Atelier vous ouvre grand ses portes ICI :

ET D'AUTRES



SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE

- **Programme d'Education à l'Environnement à destination des établissements scolaires et structures petites enfances**





Journée « Air, Eau, Soleil »

- 6 classes par an
- co-animation Atmo Grand Est
- co-animation EIE Lorraine Nord



LA VIE, LA VILLE, L'AVENIR



2018 : L'ÉNERGIE



THIONville

DU 25 JUIN AU 1^{er} JUILLET 2018

ATELIERS LUDIQUES • FILMS • PRÉSENTATION DES VÉHICULES
DÉCARBONÉS DE LA POSTE • CONFÉRENCES •
EXPOSITIONS ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET QUALITÉ DE L'AIR •
RASSEMBLEMENT DE MONTGOLFIÈRES •
FESTIVAL DE FOOD TRUCKS • SOIRÉE DJ ANNÉES 80



Exposition animée par Atmo Grand Est

les 27 et 29 juin 2018

Au Beffroi- Thionville

De 10h à 12h et 14h à 16h

Services écosystémiques rendus par les arbres modulés selon l'essence



1. Contexte de l'étude

- Une étude faune-flore-habitat réalisée en 2013 sur Metz
 - l'arbre est un support de biodiversité
- Une charte de l'Arbre signée en 2014 avec les institutions, les aménageurs, la fédé du BTP, les concessionnaires de réseaux, etc.
 - pour que soit mieux respecté l'arbre en ville
- L'arbre en ville rend des services mais il est nécessaire de mieux les caractériser en fonction des espèces
 - une convention de partenariat entre Metz, Metz Métropole et le CEREMA est signée en octobre 2017



2. Les services rendus par l'arbre

➤ Des services rendus par l'arbre :

- préserve la qualité de l'air
- support de biodiversité
- participe à l'atténuation du changement climatique
- participe à la lutte contre l'effet d'îlot de chaleur urbain
- contribue à l'aménagement paysager de la Ville
- peut jouer un rôle dans la protection acoustique
- une trace de l'histoire de la ville (arbres remarquables)

➤ Des facteurs à prendre en compte dans l'étude :

- la production de COV
- La production de pollens



3. Les objectifs de l'étude

- **Recenser les espèces locales et plantées dans la Ville et la Métropole**
- **Déterminer des indicateurs qui caractérisent les différentes espèces**
 - Biodiversité : espèces associées (oiseaux, insectes, etc.), espèces invasives ou autochtone
 - Qualité de l'air : effets sur les particules fines, oxydes de carbone, dioxyde d'azote, etc. Impacts liés aux COV, allergènes, etc.
 - Service paysager (ambiance, identité, etc.)
 - Régulation du climat : capacité de rafraîchissement de l'arbre
 - Risque allergique lié à une espèce

4. Les attendus de l'étude

- Des fiches par espèce
- Un outil d'aide à la décision pour les aménageurs et les services des espaces verts
- Durée de la convention : 2 ans (jusqu'en octobre 2019)
- La réalisation d'une expérimentation sur un secteur à déterminer
- Une suite à donner à l'étude pour intégrer le plus grand nombre d'espèces





www.ffbatiment.fr

La passion de construire



La Fédération Française du Bâtiment (FFB) rassemble les entreprises de tous métiers et de toutes tailles, afin de défendre efficacement les intérêts collectifs de la Profession

Son Président en Moselle : Pierre Schaeffer

Elle informe, conseille, assiste les professionnels dans de nombreuses matières :

- Droit du travail, Droit des marchés,
- Hygiène et sécurité,
- Transmission, reprise d'entreprise
- Emploi, formation, apprentissage,
- Qualification, certification,
- Environnement, développement durable,
- Gestion des déchets
- Réglementation technique DTU, normes etc.

Elle mène des actions auprès des décideurs locaux.

enfin tout ce qui fait, au quotidien, la vie d'une entreprise, ou d'un artisan.

LES ACTIONS EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Engagée en faveur de la transition énergétique et écologique, La Fédération Française du Bâtiment met en avant ses 10 enjeux prioritaires sur son site www.batirpourlaplanete.fr.

Parmi ces 10 enjeux se trouve l'économie circulaire qui permet une gestion plus efficace des ressources, notamment au travers de l'amélioration de la gestion des déchets de chantier.

La FFB préconise pour cela :

- Un renforcement du maillage territorial en points de collecte.
- Une meilleure prise en compte de la gestion des déchets dans les marchés de travaux.
- Une amélioration de la compétitivité des filières de valorisation par rapport à l'enfouissement.
- Une meilleure communication sur les filières de recyclage et de valorisation déjà opérationnelles.
- Une lutte renforcée contre les sites illégaux de gestion des déchets.
- Une implication nécessaire de l'ensemble des acteurs de l'acte de construire : fabricants, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, entreprises et gestionnaires de déchets.



LES ACTIONS EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

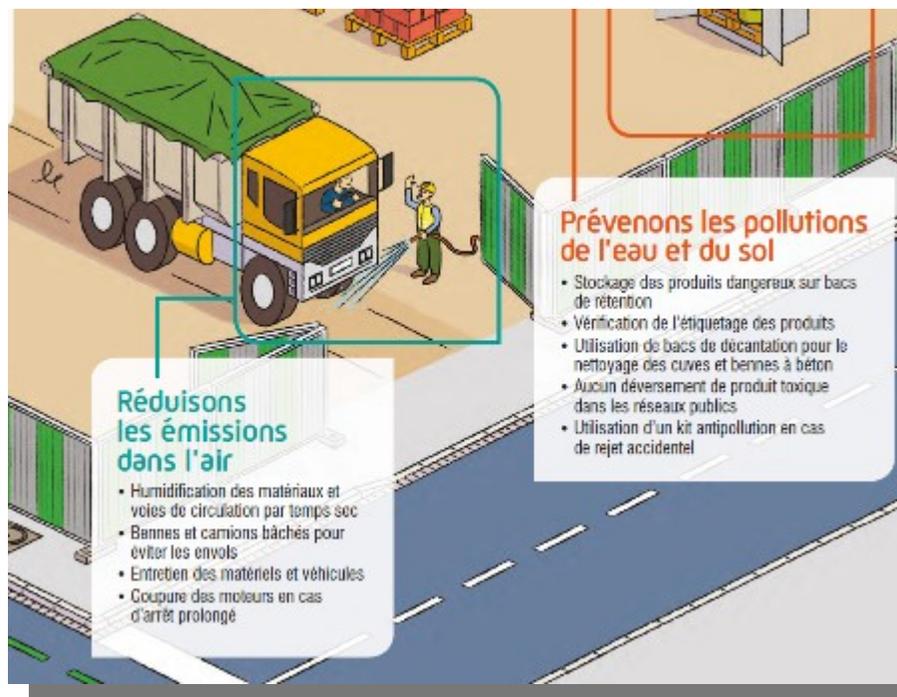
Elle mène, par ailleurs, avec ses Unions et Syndicats de métiers et ses partenaires, des actions et projets pour faire évoluer les pratiques des entreprises de bâtiment :

- Accompagnement, dès 2002, à la gestion des déchets via un dispositif de formation spécifique ;
- Participation active à l'élaboration des plans « déchets BTP » ;
- Mise en place du site Déchets de chantier et de l'application smartphone dérivée Déchets BTP qui permettent de localiser les exutoires les plus proches des chantiers sur toute la France ;
- Création en 2009 du [Syndicat des Recycleurs du BTP](#) confirmant l'ambition de la profession à faire valoir son expertise sur le sujet du recyclage ;
- Élaboration par le [Syndicat National des Entreprises de Démolition](#) du logiciel IVESTIGO pour la traçabilité des déchets ;
- Mise à disposition d'outils d'information et de sensibilisation pour les entreprises : [pictogrammes](#), [brochures et vidéos](#), [affiche](#),... ;
- Intégration fin 2017 de filtres de recherche pour les filières de valorisation et de recyclage des déchets du second œuvre, sur le site « Déchets de chantier » et l'application « Déchets BTP » (réalisée en collaboration avec l'[ADEME](#) et les acteurs du projet [DEMOCLES](#))



LA PREVENTION DE LA POLLUTION DE L'AIR

CHANTIER PROPRE ADOPTONS LES BONS GESTES !



Qualité de l'air

les chantiers de **déconstruction**

Objectif : réduire les émissions de particules et de gaz d'échappement

BASE

- ▶ Humidifier le sol afin d'éviter l'envol de poussières
- ▶ Recouvrir les matériaux fins ou pulvérulents d'une bâche lors des transports et les stocker à l'abri du vent
- ▶ Utiliser une goulotte pour évacuer les matériaux de déconstruction
- ▶ Travailler à l'humide pour les scies circulaires
- ▶ Nettoyer régulièrement le chantier
- ▶ Eviter la démolition à l'explosif
- ▶ Couper les moteurs des véhicules en stationnement (y compris pendant les livraisons)
- ▶ Privilégier le matériel électrique au matériel thermique
- ▶ Entretien régulièrement le matériel et les véhicules

EXEMPLARITÉ



- ▶ Lavage des roues des camions avant de sortir du chantier
- ▶ Compactage des plates-formes par voie humide
- ▶ Privilégier la déconstruction à la pince
- ▶ Favoriser les filières courtes pour la gestion des déchets :
www.dechets-chantier.ffbatiment.fr
www.excedents-chantier.fntp.fr
- ▶ Privilégier les motorisations de véhicules conformes aux normes Euro 5 et 6
- ▶ Réduire le temps de chantier

Qualité de l'air

les chantiers de **construction/reconstruction**

Objectif : réduire les émissions de particules et de gaz d'échappement

BASE

- ▶ Humidifier le sol afin d'éviter l'envol de poussières
- ▶ Recouvrir les matériaux fins ou pulvérulents d'une bâche lors des transports et les stocker à l'abri du vent
- ▶ Privilégier les techniques constructives qui limitent les rejets de poussières dans l'air, comme par exemple :
 - des outils avec des systèmes de piégeage des poussières
 - des pulvérisateurs anti-poussière
 - le travail à l'humide (ex : scies circulaires)
- ▶ Usage d'enduit et de béton prêts à l'emploi
- ▶ Nettoyage régulier du chantier
- ▶ Éviter l'épandage et la manutention de produits pulvérulents ou volatils en cas de vent (> 15 km/h)
- ▶ Ne pas laisser plus d'une heure entre l'épandage et le malaxage de produit volatils ou pulvérulents
- ▶ Identifier les risques (lecture de l'étiquette, collecte de la fiche de données de sécurité)
- ▶ Réaliser la liste des produits dangereux utilisés sur le chantier et estimer les quantités correspondantes
- ▶ Limiter la quantité de produits présents
- ▶ Mettre en place et optimiser les aires de stockage
- ▶ Couper les moteurs des véhicules en stationnement (y compris pendant les livraisons)
- ▶ Entretien du matériel et les véhicules
- ▶ Privilégier le matériel électrique au matériel thermique
- ▶ Favoriser les filières courtes pour l'approvisionnement des matériaux et la gestion des déchets : www.dechets-chantier.ffbatiment.fr
www.excedents-chantier.fntp.fr
- ▶ Mettre en relation les besoins des chantiers et les filières fournisseurs de matériaux

EXEMPLARITÉ



- ▶ Etudier les possibilités de substitution d'un produit dangereux par un produit moins ou non dangereux, comme par exemple :
 - des colles sans solvant et à base de résine acrylique,
 - des peintures en phase aqueuse, des huiles de décoffrage végétales ou des systèmes coffrants sans huile,
 - des produits labellisés «NF Environnement» ou «Ecolabel»,
 - des colles à l'eau pour les revêtements de sols,
 - l'utilisation de bois nécessitant peu de traitements.
- ▶ Surveillance de la pollution émise par les chantiers les plus sensibles (contact auprès de l'association de surveillance de la qualité de l'air régionale) et alerte en cas de pic de pollution
- ▶ Lavage des roues des camions avant de sortir du chantier
- ▶ Compactage des plates-formes par voie humide
- ▶ Privilégier les motorisations de véhicules conformes aux normes Euro 5 et 6
- ▶ Anticiper la déconstruction (démontabilité)
- ▶ Réduire le temps de chantier

POINTS DE VIGILANCE

- ▶ Rappel : le brûlage à l'air libre des déchets est interdit. Ils doivent être orientés vers les filières de traitement adaptées (cf. art. L541-2 du Code de l'environnement)
- ▶ Attention aux consommations d'eau (gestion raisonnée, l'arrosage pour éviter l'envol de poussières doit être optimisé)
- ▶ Prévoir les installations électriques suffisantes
- ▶ Lutter contre la dissémination de l'ambroisie (www.ambroisie.info/pages/doc.htm) et respecter les arrêtés préfectoraux en vigueur (cf. site ARS, rubrique santé environnementale)
- ▶ bien choisir les essences d'arbres à replanter (éviter allergènes)





LA PREVENTION DE LA PROTECTION DE L'AIR

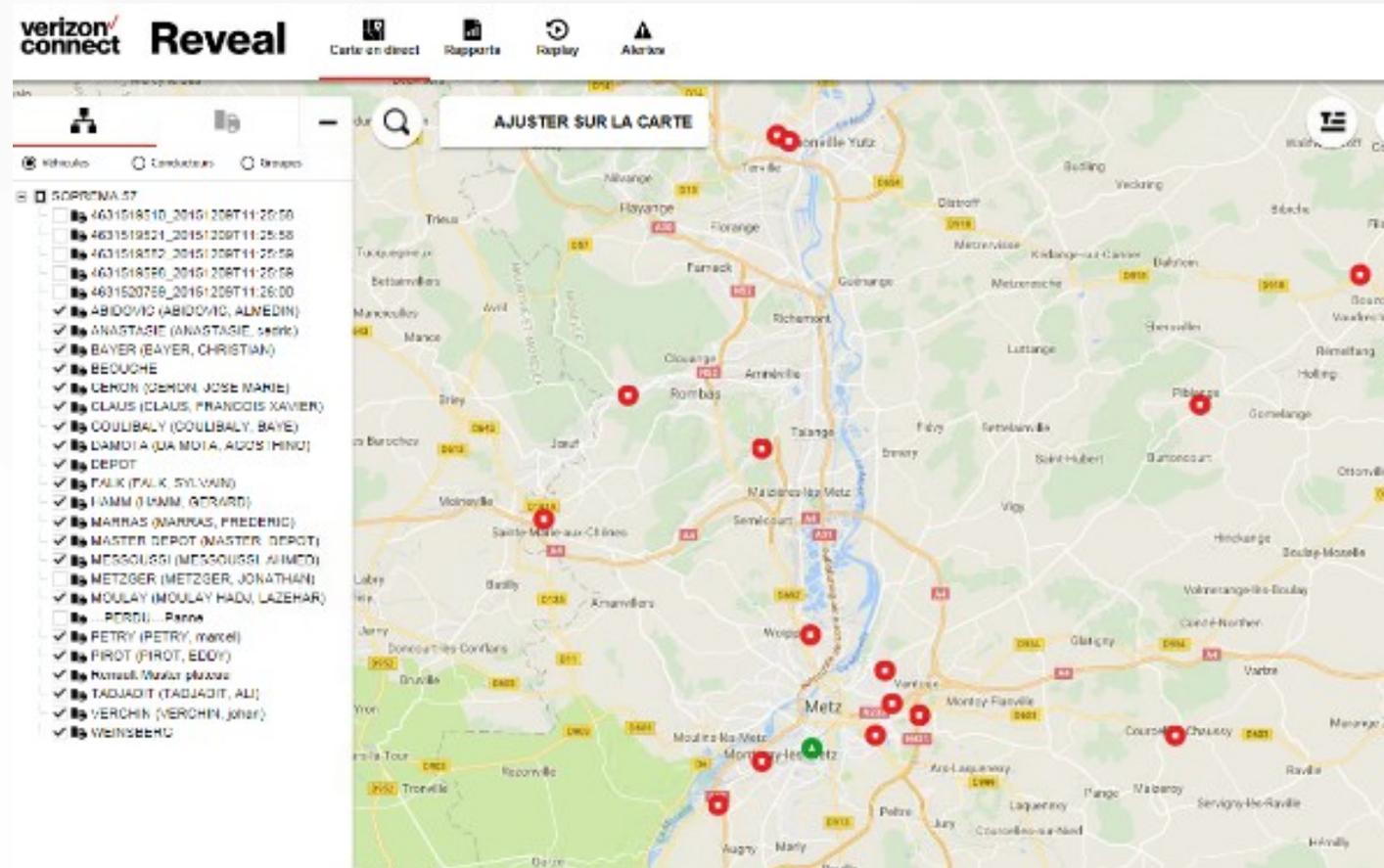
18 juin 2018



Parce que
protéger est
notre métier.

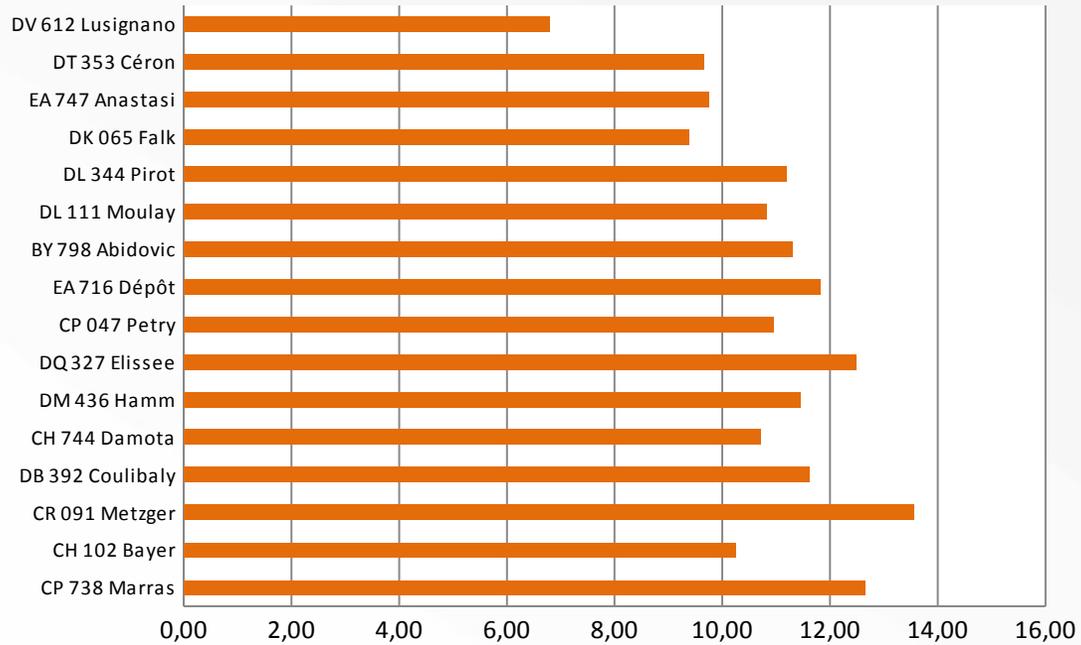
ENGAGEMENT SOPREMA ENTREPRISES

- Diminution de notre impact carbone et de notre dépendance vis-à-vis du pétrole; notamment à travers le suivi et l'optimisation des consommations de carburant de nos véhicules de société
 - > *Parc véhicules récents et entretenus conformes aux normes EURO 5 et 6*
 - > *Formation éco conduite et maîtrise des risques routiers sur piste*
 - > *Suivi parc véhicules utilitaires par GPS*

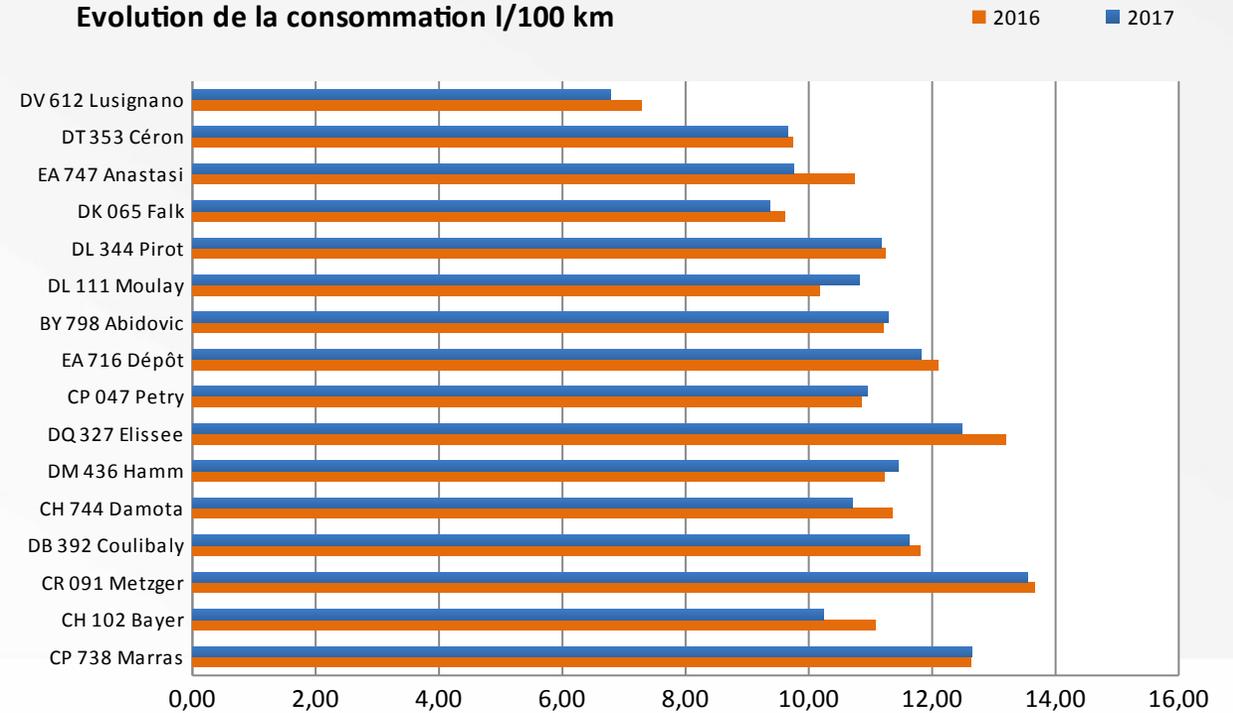


Suivi des consommations de gasoil

Consommation moyenne l/100 km



Evolution de la consommation l/100 km





NOS VALEURS

Assistance: Toutes nos compétences à votre service

Modernité: Un savoir faire historique, en constante évolution

Environnement: Sensible aux enjeux du développement durable

Rigueur: Evaluer constamment la performance de nos ouvrages

Professionnalisme: Œuvrer ensemble pour une réussite collective

Organisation: Une équipe structurée, un dossier maîtrisé

Sécurité: L'anticipe, j'encadre, je protège

Industries : mesures d'urgence en cas d'épisode de pollution

- Au delà de l'organisation générale en cas d'épisode de pollution, pour les « gros émetteurs » (ICPE), des **arrêtés préfectoraux complémentaires individuels** imposent des mesures à mettre en œuvre en cas d'épisode.
- **Révision** de la liste des établissements concernés en 2017
- **Renforcement** des critères de sélection des établissements concernés en zone PPA (Émissions de poussières : le seuil passe de 5 t/an à 2 t/an ; Émissions de COV : mise en place d'un seuil à 30 t/an)
- Pour rappel, hors zone PPA, pour les émissions de poussières et de COV, les seuils sont fixés respectivement à 10 t/an et 100 t/an.

■ 17 établissements concernés en Moselle dont **5 en zone PPA**



PRÉFET
DE LA MOSELLE

Industries : inspections ciblées

- **Qualité de l'air en zone PPA (action nationale 2018)**
 - Lors des inspections, volet émissions atmosphériques ciblé systématiquement
 - Objectifs de visite : 15 établissements



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA MOSELLE

Révision de la réglementation relative aux installations de combustion

- **Moyennes installations de combustion (MCP) – directive MCP**
 - En cours de transposition au niveau national
- **Grandes installations de combustion (LCP) – directive IED**
 - Publication du BREF* LCP en août 2017 → Meilleures Techniques Disponibles à mettre en œuvre à partir d'août 2021
- **Animation par la DREAL** d'une réunion d'information à la CCI à Nancy en février 2018 pour exploitants d'installations situées en ex Lorraine et ex Champagne Ardennes (12 participants, dont 4 mosellans et dont 2 situés en zone PPA)

* *BREF : Best Reference – document de référence européenne décrivant les meilleures techniques disponibles applicables au secteur d'activité*



PRÉFET
DE LA MOSELLE

Surveillance réglementaire des installations soumises à autorisation

- Pour les polluants réglementés, l'exploitant met en place un **programme de surveillance** de ses émissions (autosurveillance). Les mesures sont effectuées sous la responsabilité de l'exploitant et à ses frais dans les conditions fixées par l'arrêté d'autorisation.
- Au moins une fois par an, les analyses sont effectuées par un laboratoire agréé.
- La confiance faite à l'industriel n'exclut pas le contrôle. Pour vérifier la crédibilité des analyses réalisées (autosurveillance + contrôles externes annuel), des **contrôles inopinés** sont réalisés à l'initiative de l'inspection (aux frais de l'exploitant) par des organismes indépendants mandatés par elle.

Temps d'échanges /

vos questions ?

(actions menées sur le territoire)



Vers un comité local de l'air ?

- **une préoccupation de santé publique** qui s'amplifie
- une **mobilisation de l'ensemble des acteurs** à construire en cohérence avec l'organisation territoriale, ses enjeux spécifiques (agriculture...) et la société civile (acteurs économiques, ONG...)
- une **intégration « air »** nécessaire dans l'ensemble des politiques / actions publiques
 - projet du territoire
 - documents de planification...
 - actions au bénéfice du développement durable et de la santé

Vocation du comité local de l'air

- créer un **partenariat actif** entre les EPCI autour de l'air
- **coordonner** les actions sur un même bassin de vie
- **valoriser** les actions existantes et les **faire connaître**
- mieux **intégrer** les acteurs locaux :
 - collectivités : région, département, EPCI, communes
 - partenaires publics des collectivités :
 - AGURAM, AGAPE, ALEC, EIE, ADEME, Atmo...
 - acteurs économiques
 - transport, chauffage, BTP, industrie, agriculture
 - milieu associatif (relais vers le citoyen)
- **engager** des actions concrètes à effet rapide et visible (expérimentations sur des sites pilote)
- assurer un « **réflexe air** » dans les politiques publiques locales : urbanisme, logement, transport...

Lancement du comité local de l'air

- avril – mai 2018 : contacts services techniques / élus
- **aujourd'hui : partager le projet du comité local de l'air**
- automne 2018 : animer des « ateliers air », s'appuyer sur les initiatives locales existantes et les acteurs volontaires sur les thématiques :
 - * transport, mobilité
 - * chauffage et rénovation énergétique
 - * aménagement du territoire et urbanisme
 - * communication et participation citoyenne...
- hiver 2018/2019 : enrichir le PPA par des actions mieux ancrées dans le territoire et mobilisatrices des acteurs locaux/citoyens
- 2019 : mise en œuvre des actions par les parties prenantes

Temps d'échanges / vos questions ?

Comité local de l'air



PRÉFET
DE LA MOSELLE

Conclusion



PRÉFET
DE LA MOSELLE